



PROJET DE TERRITOIRE

2016 - 2025



DÉMOCRATIQUE

DIGITALE

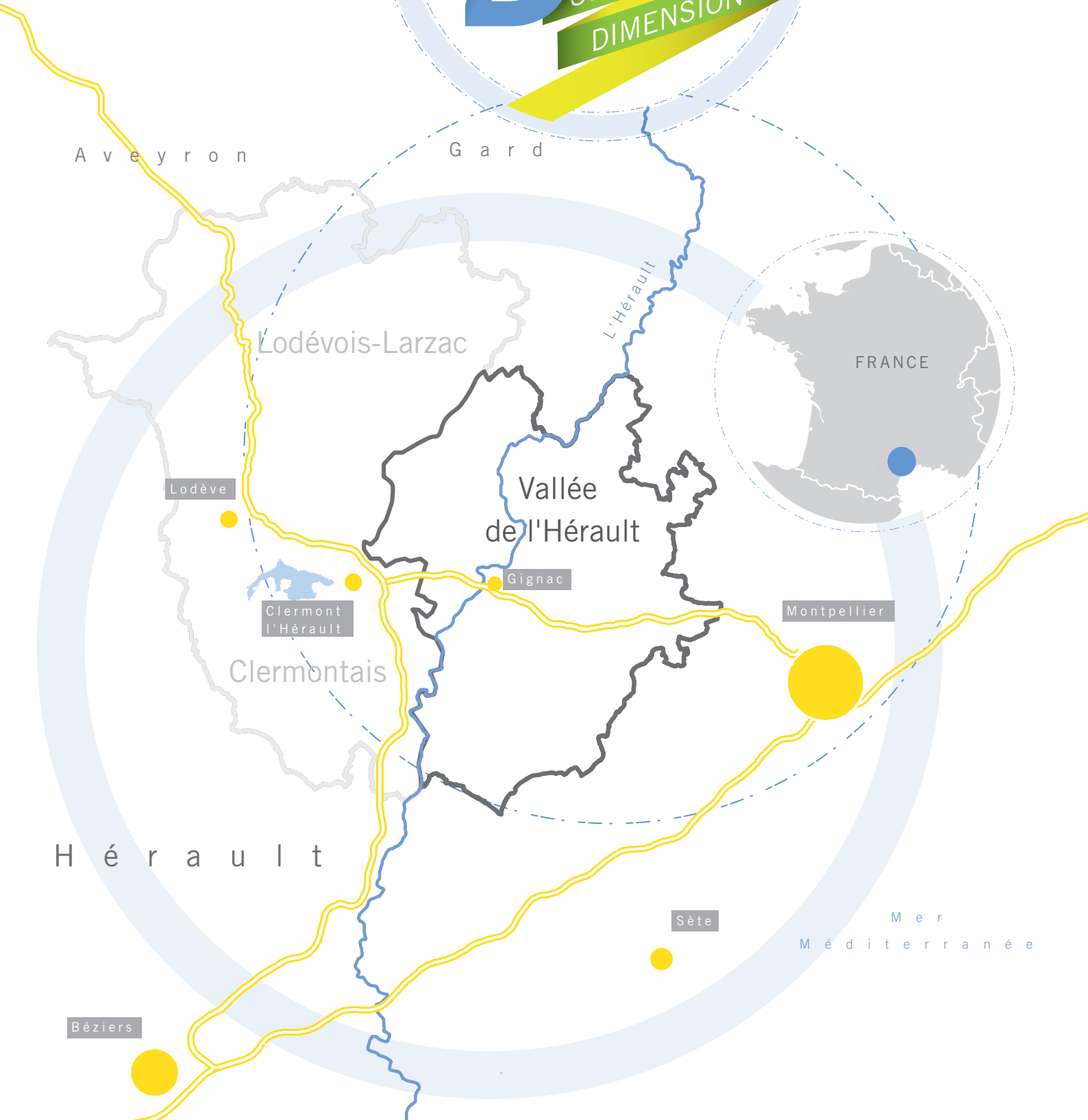
DURABLE

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Aniane | Arboras | Argeliers | Aumelas | Bélarga | La Boissière | Campagnan | Gignac | Jonquières | Lagamas | Montarnaud | Montpeyroux | Plaissan | Popian |
Le Pouget | Pouzols | Puéchabon | Puilacher | Saint-André-de-Sangonis | Saint-Bauzille-de-la-Sylve | Saint-Guilhem-le-Désert | Saint-Guiraud | Saint-Jean-de-Fos |
Saint-Pargoire | Saint-Paul-et-Valmalle | Saint-Saturnin-de-Lucian | Tressan | Vendémian

La Vallée 3D

PRENONS
UNE NOUVELLE
DIMENSION



SOMMAIRE

Édito	4
Introduction	5
Diagnostic du Territoire	7
Trois principes pour un territoire de projet 3D	10
Durable S'inscrire dans une croissance soutenable	
Démocratique Faire vivre une gouvernance participative	
Digital Saisir les opportunités de développement numérique	
Quatre grandes orientations thématiques	16
Orientation 1 Pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emplois	18
Orientation 2 Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré	28
Orientation 3 Pour les services de la vie quotidienne pour tous	36
Orientation 4 Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes	46
Conclusion	54
ANNEXE 1 L'organisation de la communauté de communes	55
ANNEXE 2 Cartographies du territoire	61



Le projet de territoire que nous portons pour la vallée de l'Hérault se renouvelle et se régénère. Ce document est la deuxième génération de ce qui est à la fois le recueil d'une vision partagée du territoire, de nos ambitions pour son développement, et la feuille de route pour notre action. C'est l'étendard de la communauté de communes qui exprime son identité, la volonté qui l'anime, qui fédère et entraîne.

Sur la base de ce que nous avons déjà réalisé ces dernières années, des éléments de diagnostic (état des lieux, évolutions en cours, expression des volontés, dynamiques publiques et privées existantes, ...), nous avons réfléchi et redéfini les orientations qui nous semblent pertinentes, les stratégies à poursuivre ou mettre en œuvre et les objectifs à atteindre.

Il s'agira de conforter nos atouts et nos succès, atténuer nos difficultés et handicaps, générer de nouvelles perspectives positives, améliorer notre qualité de vie, nos paysages, notre économie, renforcer le rayonnement de notre territoire avec équité pour ses différentes composantes.

Dans tous les cas, il s'agira avant tout d'innover : l'innovation est l'un des principes essentiels sur lesquels est basé notre projet de territoire. Que demandent les jeunes ? Que demandent les nouveaux habitants ? De quoi ont besoin tous ceux qui entreprennent sur ce territoire, ceux qui créent des emplois et de la valeur ?

Ce projet de territoire est celui de toute la vallée de l'Hérault : chacun doit pouvoir s'y retrouver et nous nous efforçons chaque jour davantage d'y associer plus largement toutes celles et tous ceux qui contribuent à sa vitalité.

Communes, entreprises, associations, agriculteurs, artisans, artistes, organismes divers : celles et ceux qui font vivre la vallée sont très nombreux. Ce projet de territoire leur est particulièrement destiné et tous peuvent s'y associer pour le faire vivre, l'enrichir, et faire ainsi en sorte qu'il se réalise.

Habitantes et habitants : celles et ceux qui vivent dans la vallée sont aussi de plus en plus nombreux. C'est pour elles et pour eux que ce projet de territoire a été élaboré.

La Vallée de l'Hérault est notre espace de vie, notre bien commun. Son devenir dépend de chacun d'entre nous.

Louis Villaret

Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

INTRODUCTION

Le projet de territoire

Un document indispensable pour préparer l'avenir

Il s'agit d'un document sur lequel la collectivité s'appuie pour définir les axes qui abordent tous les domaines qui font la vie de notre territoire pour les dix ans à venir, en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources...

Ce document s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui tient compte à la fois des changements climatiques et des évolutions technologiques, d'une politique du logement adaptée, de la mixité sociale, de l'économie, de l'agriculture, du tourisme, des infrastructures tout en préservant l'identité de notre territoire.

C'est avant tout un document d'anticipation, de prospective, et de stratégie. Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, le projet de territoire indique la volonté collective et les choix effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques. C'est le document fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics.

Il est porteur d'une véritable ambition pour imaginer la vallée de l'Hérault de demain en totale synergie avec les 28 communes et les forces vives du territoire. Il faut une bannière commune qui parle de l'identité, des traditions, des paysages, des patrimoines, mais aussi de la volonté collective d'avancer, de progresser, et d'améliorer les conditions de vie.

Un travail participatif d'actualisation à partir du précédent projet

Bien avant beaucoup d'autres intercommunalités, la Vallée de l'Hérault a appris à travailler avec un projet de territoire, c'est-à-dire avec

une vision globale des thématiques à prendre en compte, de la diversité des territoires, des choix budgétaires effectués. La communauté de communes a lancé en 2007, son premier projet de territoire qui a guidé les choix stratégiques dans tous les domaines de ses compétences.

C'est de ce précédent projet de territoire qu'a été construit ce nouveau document. Cette actualisation s'appuie sur un diagnostic socio-économique et sur différentes étapes de concertation menées notamment en 2014. Réflexion transversale mobilisant les élus, les techniciens et les différents acteurs du territoire, elle s'est déclinée en trois étapes : diagnostic du territoire, définition des axes stratégiques, propositions d'actions.



© A. Varelhres CCVH

Des ajustements pour s'adapter aux évolutions

Certains éléments à prendre en compte ont renforcé la nécessité de s'appuyer sur un projet de territoire. La loi NOTRe donne de nouvelles responsabilités aux intercommunalités et aux régions, avec la nécessité d'organiser des formes de relation et de reconnaissance : le projet de territoire est là une pièce essentielle. La disparition de nombreuses lignes de subventions traditionnelles mobilisables conduit l'établissement à optimiser les dépenses, affiner les priorités et justifier du bienfondé des demandes.

Une feuille de route pour agir

La feuille de route de la vallée de l'Hérault se doit d'être précise, c'est elle qui garantira la cohésion de la communauté de communes, mais aussi la capacité à fédérer l'ensemble du territoire, donc à écouter et convaincre les communes et toutes les forces vives qui le composent. Ce projet stratégique constitue avant tout le socle fondateur des priorités à porter lors de l'élaboration et du déploiement des politiques publiques dans les prochaines années ; porté par la communauté de communes et ses partenaires pour atteindre ces objectifs collectifs et ambitieux.

Un projet évolutif

Ce document pourra évoluer en fonction du contexte socio-économique, des contraintes budgétaires, des opportunités et des concertations futures. Un suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire sera réalisé pour procéder aux ajustements nécessaires et définir les indicateurs appropriés.

Le texte final s'articule autour de la notion centrale de principes territoriaux, économiques ou sociaux que le territoire veut désormais porter à travers la conduite de projets structurants à l'horizon 2025.

Un principe d'équité territoriale

Une attention particulière sera portée à l'équité territoriale ainsi qu'à chacune des communes de l'intercommunalité, quelle que soit sa taille ou sa position géographique, pour qu'elle puisse se sentir pleinement associée à ce projet de territoire. C'est en renforçant les complémentarités et les solidarités entre collectivités qu'il sera possible de répondre aux besoins et attentes des usagers et concitoyens. Mais il faut aller encore plus loin... Des mutations sont en cours et impactent de plein fouet la vie quotidienne comme la vie économique ou publique. Ce sont autant de défis transversaux qu'il nous faut relever.

Le rôle fédérateur de la communauté de communes

La communauté de communes se doit de jouer un rôle fédérateur entre les 28 communes et contribuer à forger une identité intercommunale forte pour répondre aux défis de l'avenir et se faire reconnaître comme interlocuteur dans la mobilisation de financements extérieurs. Par les compétences qu'elle exerce et qui vont se renforcer, par les responsabilités que lui confient les lois de la République, comme par la légitimité que confère le suffrage universel aux élus qui y prennent les décisions, la communauté de communes entend continuer et même accroître le rôle de moteur et de chef d'orchestre qu'elle exerce. Ces rôles sont plus que jamais nécessaires pour préserver le cadre de vie auquel nous tenons tant, mais aussi permettre l'éclosion des talents et de l'innovation dont nous avons besoin pour nous engager dans l'avenir.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Une attractivité source de pression urbaine

Avec une population totale de 37 080 habitants (INSEE 2017), en augmentation de 2% par an, la vallée de l'Hérault bénéficie d'une situation particulièrement stratégique au cœur du nouveau « delta autoroutier » formé par l'A75, l'A750 à proximité de la métropole de Montpellier.

Sa population comprend une part importante de jeunes.

S'ajoutant à l'ouverture sur la métropole, la grande diversité paysagère et patrimoniale de la vallée de l'Hérault est une source d'attractivité importante, entraînant une hausse de la croissance démographique ayant pour conséquences un étalement urbain et une pression qui s'accroît sur les ressources naturelles, notamment sur l'eau, les espaces naturels et les terres agricoles.

La structure des villages se modifie, car les centres anciens se dévitalisent alors que des lotissements neufs fleurissent. Les actions menées à l'échelle intercommunale, comme la mise en place du Programme d'intérêt général (PIG) Rénovissime et le travail réalisé autour des documents d'urbanisme et de planification (Scot, PLU, PLH) tentent aujourd'hui de limiter cette tendance.

Une agriculture de qualité

L'identité locale reste très liée à l'activité agricole, omniprésente sur le territoire. Elle contribue à la richesse et à la qualité de ses paysages.

Les problématiques environnementales de cette activité sont aujourd'hui identifiées, et concernent principalement l'utilisation des pesticides dans l'agriculture conventionnelle et ses besoins d'irrigation. Le secteur agricole prend en compte ces questions, et s'oriente vers une production de qualité, reconnue par de nombreux signes officiels de qualité et d'origine, et l'augmentation des parcelles en agriculture biologique.

Une économie autour de l'artisanat et du commerce

La spécificité économique de ce territoire rural tient avant tout à la taille de ses entreprises ; 9 entreprises sur 10 sont de Très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, soit 44% de l'emploi privé.

Le secteur des services aux personnes, notamment dans le domaine sanitaire et médico-social, est devenu depuis dix ans un bon pourvoyeur d'emplois. Ce secteur recouvre des métiers de proximité.





Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires et les employés. Toutefois, la vallée de l'Hérault conserve son identité avec une proportion d'exploitants agricoles supérieure à la moyenne nationale. L'économie est d'ailleurs pour l'essentiel liée à l'activité agricole, dominée par la viticulture, et au tourisme, notamment grâce au Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault. Il existe aussi une captation de flux avec des activités liées à l'économie de transit grâce à l'A75.

Le tourisme, un atout essentiel

Celui-ci tient pour beaucoup au Grand Site de France, labellisé en 2010, Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, qui fait partie des sites les plus visités de la région. Le tourisme local tient aussi au circuit du chemin de Compostelle.

Les retombées économiques du tourisme sont importantes pour le territoire. Celles-ci sont néanmoins assez inégalement réparties dans le

temps et l'espace, la fréquentation se concentrant principalement dans le nord du territoire et en période estivale.

Les quelques hébergements touristiques locaux ne peuvent satisfaire la demande, amenuisant les possibilités de séjours sur plusieurs jours et donc les retombées du tourisme en général

Des services de proximité bien répartis sur le territoire

En 2010, la prise de compétence petite enfance - et pour partie jeunesse - de la communauté de communes a permis de développer l'offre sur le territoire, et de la rendre plus cohérente. L'offre de services pour les jeunes et pour les seniors connaît en revanche plus de difficultés.

En matière de santé, de nombreux médecins généralistes sont présents, cependant la vallée de l'Hérault connaît un déficit de professionnels médicaux spécialistes. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault contribue à mettre en place le Contrat local de santé dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault.



Une offre culturelle et de loisirs variée

La vie culturelle et l'offre de loisirs sont, quant à elles, des points forts du territoire, aussi bien en qualité qu'en quantité.

S'il existe un certain manque d'équipements de loisirs structurants, le territoire est bien maillé à l'heure actuelle, en particulier autour du réseau intercommunal de lecture publique.

L'Ecole de musique intercommunale connaît un réel succès. De nombreuses associations contribuent au développement d'animations culturelles et artistiques aux côtés des acteurs publics.

Un enjeu fort sur les déplacements

La vallée de l'Hérault est située à un carrefour autoroutier qui lui permet d'être reliée aux communautés de communes voisines et aux métropoles.

Le corollaire de cette situation est une fréquentation importante des axes routiers

principaux et secondaires du territoire. Les migrations pendulaires des actifs travaillant dans la métropole montpelliéraine y sont pour beaucoup.

Le réseau de transports en communs se concentre sur les liaisons interurbaines, délaissant les nombreux petits villages et ceux de taille intermédiaire.

De nouvelles pratiques font cependant leur apparition, comme le covoiturage, apparu assez spontanément en l'absence d'une offre publique structurée en amont, qui est depuis devenue effective. Des perspectives de dépassement du modèle de mobilité avec véhicule individuel se sont ouvertes dans la période récente.

Enfin, le réseau secondaire permet d'irriguer de manière équilibrée le territoire, mais souffre parfois d'un mauvais état de voirie entre villages. Cette situation ne facilite pas l'existence de voies de mobilité douce (pistes cyclables notamment).



TROIS PRINCIPES POUR UN TERRITOIRE DE PROJET 3D

D COMME DURABLE : S'INSCRIRE DANS UNE CROISSANCE SOUTENABLE

La croissance soutenable désigne un mode de développement harmonieux dans les relations entre les habitants et leur environnement et cadre de vie, entre les producteurs et les consommateurs, entre les objets de consommation et leur usage. Loin d'un retour en arrière, la croissance soutenable va demander au territoire de faire un bond en avant tellement la mise en œuvre cohérente et efficiente de ces principes avec le discernement qui convient pourra effectivement générer de l'harmonie territoriale.

La mise en œuvre de cette ambition exigera aussi des moyens, notamment d'études thématiques, de formation et d'animation, au moins dans un premier temps, ce qui sera une garantie de pertinence des politiques définies. Parallèlement, de nombreuses opérations pilotes utiles pour expérimenter ou pour sensibiliser pourront aussi être initiées dans tous les domaines concernés par la croissance soutenable.



© A.Sayag - CCVH

La transition énergétique

L'énergie est un élément central du développement, car elle conditionne toutes les activités humaines. Le changement du système énergétique signifie donc en filigrane un changement profond du modèle de développement des territoires, quelle que soit leur échelle. Les territoires sont invités à assurer leur autonomie énergétique, en utilisant au mieux les potentialités énergétiques de leur environnement (solaire, éolien, méthanisation, bois-énergie) et en limitant la consommation d'énergie (bâtiments, transports).

La croissance verte

Un premier défi qui s'impose aux territoires pour le XXI^{ème} siècle est de pouvoir élargir les possibilités économiques dans un contexte de croissance démographique mondiale. Le second défi est de faire face aux pressions environnementales induites par le modèle de développement actuel, afin que celles-ci n'affectent pas les possibilités économiques sur le moyen ou long terme. Au sens de l'OCDE une définition possible de la croissance verte est de « promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être ».

L'économie circulaire

Ce concept s'inscrit dans le cadre général du développement durable. Il consiste en un passage des circuits économiques actuels dits « linéaires » vers des circuits fonctionnant « en boucle ». Le cœur du concept est d'aller vers l'élimination de la notion de « déchet ». L'objectif tend vers le recyclage, la valorisa-

tion et la réutilisation. Pour les collectivités locales, l'économie circulaire invite à penser une nouvelle manière de structurer le tissu économique local, en travaillant sur des filières locales et le recyclage des déchets.

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est la branche de l'économie qui regroupe toutes les organisations cherchant à concilier activité économique et équité sociale. Elle représente environ 10% de l'emploi en France (hors agriculture), selon les données de l'INSEE en 2013. Le critère « social et solidaire » d'une activité économique dépend plutôt de sa finalité que de son mode d'organisation, qui peut prendre la forme d'une mutuelle, d'une association, d'une Société coopérative d'intérêt collectif, coopérative ou d'une fondation mais aussi d'une entreprise classique. Un des points communs de ces structures est de développer des modes de gestion démocratiques et participatifs associant salariés, employeurs et usagers.

L'innovation sociale

L'innovation désigne les processus de transformation d'une découverte en de nouvelles pratiques. A travers ces définitions, l'innovation se détache donc de la seule dimension technique ou encore de l'invention. L'élément central de cette notion réside dans l'usage social, ou la rencontre entre un besoin, une volonté, une technique et un contexte social précis. Plus généralement, l'innovation sociale désigne le processus d'appropriation par les habitants d'un territoire d'une invention technique ou organisationnelle. Elle implique la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment utilisateurs et usagers.

TROIS PRINCIPES POUR UN TERRITOIRE DE PROJET 3D

D COMME DÉMOCRATIQUE :

FAIRE VIVRE UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Une demande citoyenne à prendre en compte

Ce qu'il est convenu d'appeler la crise de la représentation démocratique prend des proportions grandissantes aux symptômes multiples : poussée de l'abstention ou des votes extrémistes aux conséquences délicates, mouvements de contestation hors cadre électoral à la gestion tout aussi délicate, perte de confiance et donc de capacité d'action envers les élus...

Mais, dans le même temps, la demande de participation des citoyens à la vie publique est

forte : un enjeu majeur pour les valeurs républicaines et démocratiques. Cela correspond aussi à l'une des exigences élémentaires pour la reconnaissance du projet de territoire en agenda 21. Cette volonté et vivacité démocratique qui sont généralisées sont d'autant plus vraies dans les sociétés ouvertes et connectées qui réagissent différemment des sociétés rurales plus traditionnelles. Elles concernent aussi bien des sujets purement locaux que des sujets mondialisés (comme le changement climatique) ou encore des sujets locaux parties-prenantes de problématiques plus générales (comme la gestion de l'eau),



© S.Joulié - CCVH

Une participation à organiser et favoriser

La prise en compte de l'avis des habitants exige sincérité, faisabilité et efficacité, d'où l'importance de bien la définir et de l'organiser dans le respect de la transparence, de l'écoute et du dialogue. Cela nécessite la circulation de l'information, la transparence dans la gestion, la prise de décision, les modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au service du développement harmonieux d'une citoyenneté active et du dynamisme dans la mise en œuvre des politiques publiques au service de la qualité de la vie. Cela pourra aller jusqu'à la consultation des habitants selon des modalités à définir

Dans ce principe, l'intercommunalité entend mettre en place un dispositif articulé ajustable en fonction des attentes et besoins.

Des outils et instances à mettre en place

La première des responsabilités de la communauté de communes est de renforcer ses liens par la circulation de l'information et la concertation avec les municipalités. La Loi NOTRe a aussi créé l'obligation aux communautés de communes de plus de 20 000 habitants de se doter d'un conseil de développement. Tout sera mis en œuvre pour garantir l'utilité d'une telle instance, la pertinence de ses travaux, la prise en compte de leurs conclusions. Ce conseil de développement œuvrera ainsi principalement de façon thématique : ses membres, reconnus pour leur expertise et leur représentativité

d'une forme d'activité utile au territoire participeront au travail des commissions.

Thème par thème, des groupes de travail consultatifs seront créés, comme un « comité des usagers de l'eau » qui sera régulièrement informé et consulté, associé à la gestion du service public de l'eau par l'intercommunalité.

Chaque année, une politique publique conduite par la communauté de communes sera soumise à une évaluation externe, confiée à un cabinet indépendant. Un jury populaire d'habitants tirés au sort parmi des volontaires sera constitué pour participer aux côtés du cabinet indépendant à l'évaluation et à la formulation des conclusions et préconisations de l'évaluation.

Des enquêtes par questionnaire en ligne seront effectuées sur des sujets concernant la gestion de services existants, le développement de nouvelles politiques ou la création de nouveaux équipements et les résultats en seront publiés.

Toute autre forme de concertation ou de participation qui pourrait se révéler utile de façon ponctuelle sur un thème ou un secteur géographique particulier ou de façon plus pérenne et générale sera étudiée. La communauté de communes s'attachera à en mesurer le gain démocratique au regard des moyens à mettre en œuvre, tant sur le plan financier, qu'en temps, et en capacité d'animation et d'accompagnement technique à y consacrer.

TROIS PRINCIPES POUR UN TERRITOIRE DE PROJET 3D

D COMME DIGITAL :

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

La révolution numérique entre dans une nouvelle phase

Les outils du numérique, aussi appelés Technologies de l'information et de la communication (TIC) entraînent aujourd'hui de nouveaux bouleversements dans le fonctionnement quotidien des professionnels, des services et des particuliers. La nouvelle évolution technologique en cours va entraîner de profondes mutations en

parallèle de la généralisation de l'accès au Très haut débit (THD).

Ces technologies n'affectent pas que le monde économique. L'éducation, la mobilité, la santé, l'administration, la gouvernance et les loisirs sont tout autant concernés par les nouveaux usages induits. Les pratiques professionnelles, sociales et privées et les formes d'organisation sont impactées.



© G. Cohen - CCVH



© J. Saignac - OTI-SGVH

Une opportunité à saisir pour le territoire

Dans ce domaine, l'arrivée prochaine d'accès internet à Très haut débit (THD) par fibre optique (prévue pour 2018-2019 en vallée de l'Hérault) va constituer une étape importante qui va concerner tous les domaines d'activités.

Cela représente une opportunité pour les territoires ruraux ou périurbains, comme celui de la vallée de l'Hérault, qui va pouvoir envisager un rattrapage d'attractivité par rapport aux métropoles. Le THD peut être favorable aux petites entreprises, très présentes en vallée de l'Hérault, mais aussi à l'agriculture et au tourisme.

Des mutations à impulser

La communauté de communes souhaite saisir les opportunités de développement de projets innovants offertes par ces outils, afin de développer une meilleure intelligence territoriale. Un diagnostic spécifique est réalisé avec comme première étape l'étude prospective d'évaluation des besoins pour en définir les moyens d'actions nécessaire à mettre en œuvre.

Il est de la plus grande importance de prendre conscience des effets directs et induits de ces mutations. Des moyens importants devront être affectés à cette opportunité de développement numérique durant toute la période d'existence de ce projet de territoire, et bien au-delà...

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS THÉMATIQUES

*Ces quatre orientations, autour desquelles s'organise l'action de la communauté de communes, correspondent en grande partie aux piliers du développement durable : économie, environnement et social, auxquels s'ajoute la culture**

ELLES SE DÉCLINENT EN 14 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

ORIENTATIONS

1

Pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emploi

- 1 - Développer une agriculture durable de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable
- 2 - Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi
- 3 - Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours

2

Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

- 4 - Planifier et maîtriser le développement urbain
- 5 - Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager
- 6 - Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire

3

Pour les services de la vie quotidienne pour tous

- 7 - Renforcer l'accueil du jeune enfant
- 8 - Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse
- 9 - Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures
- 10 - Pérenniser et diversifier l'offre de soins
- 11 - Proposer des mobilités fluides, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule personnel

4

Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

- 12 - Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle
- 13 - Renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture
- 14 - Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21^e siècle

*C'est l'association internationale Cités et gouvernements locaux unis, s'appuyant sur les principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, qui est à l'initiative de l'affirmation en 2010 de la culture comme le quatrième pilier du développement durable.



© 4Vents - CCVH

Ces quatre grandes orientations sont interdépendantes et c'est bien là tout l'enjeu d'un projet de territoire : garantir la cohérence pleine et entière d'une politique globale de développement dont chaque action, chaque programme, chaque objectif opérationnel qui découlent de chaque objectif stratégique et de chaque axe soit l'un des maillons d'une chaîne élaborée en fonction d'une histoire, un diagnostic, une volonté.

Il n'empêche que le territoire est divers, les problématiques variées, rien n'est uniforme. D'où l'importance d'un préalable fort qui guidera les prises de décision lors de la mise en œuvre de ce projet de territoire, notamment lors de l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement (PPI) : le principe de l'équité territoriale. Ce principe invite à rechercher, dans tous les champs d'intervention de la collectivité, à rendre des services de manière équitable à tous les habitants et en tout lieu

du territoire même si les solutions proposées ne pourront pas être uniformes, en raison des différences de contexte entre les communes et les segments de population du territoire, tranches générationnelles, catégories socioprofessionnelles, moyens de déplacements utilisés, accès aux connections, ou tout autre paramètre à envisager selon le sujet traité. L'absence d'uniformité dans l'offre de services ne doit pourtant pas affecter leur qualité, leur pertinence, leur accessibilité, leur cohérence.

L'objectif sous-jacent de ce principe est de considérer que le territoire doit offrir les possibilités d'un niveau de service global équivalent à tous ses habitants, selon des modalités adaptées aux spécificités des contextes locaux ou d'envisager des compensations en rattrapant sur une thématique ou politique menée ce qui n'a pas pu être donné sur une autre.



ORIENTATION 1

S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, INNOVANTE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

Un grand défi réside dans la structuration des activités locales capables de fixer de l'emploi au sein du territoire ; sans quoi, l'augmentation démographique importante pourrait avoir des effets dévastateurs sur le cadre de vie, et l'art de vivre local.

L'autre défi posé à la communauté de communes sera de penser sa stratégie économique d'une nouvelle manière, en anticipant les grands défis d'avenir qui se traduiront par des mutations profondes des activités productives.

C'est notamment le cas de la transition écologique, à présent encadrée par la loi du même

nom. Celle-ci met en avant la nécessité de construire une économie locale circulaire, et de favoriser les activités les plus économes en ressources naturelles, en énergie, et les plus respectueuses de l'environnement.

Afin d'amorcer ce mouvement d'évolution, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite s'investir dans les différents aspects de l'économie du territoire dans les années à venir. Elle souhaite investir plus avant la question agricole, pérenniser son action de développement économique et mieux structurer son offre touristique.



© D. Almon - Imago ad graphicum - CCVH



FOCUS TERRITOIRE

- Croissance démographique record
- Fort taux de chômage mais taux important de création d'emplois
- Économie historique agricole mais économie résidentielle qui se développe
- Équipement commercial à renforcer
- Moitié des actifs travaillant à l'extérieur
- Potentiel de développement touristique



Objectif Stratégique 1

Développer une agriculture durable, de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable

ORIENTATION 1 : Économie



ZOOM AGRICULTURE

- Secteur historique de l'économie (29% des établissements)
- Territoire homogène en termes de production agricole, dominé par l'activité viticole (70% de la SAU)
- Surface agricole utile du territoire en baisse et forte pression foncière

© D.Almon Imago ad graphicum - CCVH

LES ENJEUX

- **Foncier** : maintien de terres destinées à l'agriculture
- **Pérennité des exploitations** : installation de jeunes agriculteurs
- **Énergétiques et écologiques** : pour assurer sa soutenabilité
- **Qualité des paysages** : participe à l'attractivité touristique du territoire



© D.Almon - image ad i graphicum - CCVH

CONTEXTE

Le programme Leader

Programme européen mis en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), il soutient au niveau local des initiatives innovantes et des projets pilotes. La stratégie LEADER 2014-2020 du Pays Cœur d'Hérault doit permettre de renforcer les liens entre les acteurs locaux en créant des synergies. Elle s'articule autour de 3 priorités : l'innovation comme levier de croissance et d'emplois, la transition écologique et la valorisation et la promotion des richesses et savoir-faire.

NOS ENGAGEMENTS

- **Prendre en compte les problématiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et de protection environnementale**
- **Soutenir la viticulture, pilier de l'économie agricole**
 - Aider à la création/rénovation de points de vente
 - Structurer la filière sur le territoire : implantation et développement d'entreprise, relations B to B...
 - Animer l'œnotourisme avec l'office de tourisme intercommunal
 - Soutenir les opérations collectives événementielles viticoles sur la Vallée de l'Hérault
 - Aider les vigneronnes à participer à des salons professionnels
 - Accompagner à l'export de vins
- **Développer une agriculture de proximité**
 - Structurer et faciliter la viabilité économique des projets de production et commercialisation en circuits courts
 - Aider l'installation d'une boutique de producteurs locaux
 - Aider à la création/rénovation de points de vente
 - Accompagner les démarches collectives de transformation et commercialisation de produits maraichers



Objectif Stratégique 2

Construire un écosystème local favorable au développement économique et à l'emploi

ORIENTATION 1 : Économie



© D. Almon - Imago ad graphicum - CCVH

ZOOM L'EMPLOI ET LES JEUNES

- 4 244 établissements dont 98% de TPE (moins de 10 salariés)
- 80% des établissements n'emploient pas de salariés : agriculteurs, auto-entrepreneurs, artisans et professions libérales.
- Fort taux de chômage chez les 15-24 ans

LES ENJEUX

- **Installation pérenne** d'entreprises sur le territoire
- **Pérennité des activités** économiques
- **Conditions favorables** au développement des entreprises et à la création d'emplois
- **Travail avec les acteurs locaux**
- **Augmentation de la proportion d'actifs** vivant et travaillant sur le territoire,
- **Stratégie économique** pour le Cœur d'Hérault afin de ne pas entrer en concurrence avec les voisins.

NOS ENGAGEMENTS

• Créer un écosystème favorable au développement des entreprises

- Associer les décideurs économiques aux choix stratégiques
- Rénover et agrandir la Maison des entreprises
- Accompagner des projets innovants via la pépinière d'entreprises,
- Proposer des solutions d'hébergement dans un parcours résidentiel pour l'entreprise
- Développer des outils communautaires au service des entreprises : veille, newsletter, faciliter l'accès au financement
- Définir une politique d'aides en faveur des projets innovants
- Renforcer l'attractivité du territoire : animer le tissu économique et valoriser nos entreprises (foire expo et autres), création d'un parvis d'exposition à Gignac

• Planifier et accompagner un aménagement économique équilibré, respectueux de l'environnement et permettant le développement des entreprises

- Penser globalement l'aménagement économique du territoire
- Trouver les équilibres et complémentarités entre bourg centre, communes et villages, et entre centres de villages et zones périphériques
- Tenir compte des besoins fonciers et immobiliers des entreprises.
- Favoriser une approche structurée, durable et connectée
- Développer une politique commerciale de territoire

• Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière économique structurée, durable et connectée

- Poursuivre la commercialisation des parcs d'activités économiques créés
- Planifier les besoins de réserves foncières économiques à moyen terme, une compensation pour les terres agricoles sera réfléchi et mise en œuvre.
- Porter une attention particulière à la densification sur les parcs d'activités, respect des paysages ; techniques de construction respectueuses de l'environnement et des économies d'énergies
- Soutenir les projets innovants (télétravail ou bureaux partagés) : limite les déplacements des travailleurs et ancre une activité localement
- Donner accès à l'internet très haut débit pour tous les professionnels
- Mettre en place une politique d'aides à l'immobilier : définir cette politique, en ciblant prioritairement les projets créant des emplois locaux durables

CONTEXTE

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Ce schéma, prévu par la loi NOTRe, définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, d'attractivité et de développement de l'économie sociale et solidaire. Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions de la Région avec celles des intercommunalités.

• **Définir et mettre en place une politique locale du commerce, conformément à la loi NOTRe :**

- Mettre en place le document d'aménagement commercial dans le cadre du Scot
- Développer un pôle commercial autour de Gignac en s'appuyant sur les réserves foncières (Cosmo)
- Aider les communes souhaitant maintenir une activité commerciale dans les villages : réflexion d'aménagement global, aide au stationnement, à la signalétique, associations de commerçants
- Aider les commerçants et artisans : mise en place d'une opération de type Rénovissime ciblée commerçants et artisans de centre de village (opération façades, mise aux normes du local, accessibilités de commerces, qualité de l'accueil, approvisionnement en produits locaux...)

• **Être une terre d'accueil économique et faciliter le parcours résidentiel des entreprises**

- Tenir une bourse de l'immobilier et du foncier
- Coordonner une cellule d'accueil de l'entreprise
- Engager une démarche de marketing économique territorial valorisant les potentialités du territoire

• **Créer un écosystème favorable au développement de l'emploi et de la formation sur le territoire**

- Préparer l'implantation du futur lycée régional sur Gignac
- Accompagner la montée en puissance du lycée agricole de Gignac et en faire un outil au service du développement agricole et économique de la vallée de l'Hérault
- Impulser la création d'unités d'apprentissage
- Anticiper les besoins de formation et de recrutement des entreprises implantées sur les parcs d'activités
- Accompagner les initiatives permettant la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emploi (bourse de l'emploi sur le web, job datings...)



© D.Almon - Imago ad graphicum - CCVH

Objectif Stratégique 3

Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours



©B.Piquart - OTI-SCVH

ZOOM L'ECONOMIE TOURISTIQUE

- Secteur très dynamique (plus de 650 000 visiteurs - St Guilhem-le-Désert 6^e site d'Occitanie)
- Office de Tourisme Intercommunal (OTI) classé catégorie 1 et labellisé « qualité tourisme »
- Carences du territoire en hébergements touristiques (2 550 lits touristiques marchands)

LES ENJEUX

- **Assurer une dessaisonalisation partielle**
- **Renforcer le partenariat** notamment avec les porteurs de projets d'hébergements
- **Formes de tourisme nouvelles**, comme le tourisme vigneron, l'agritourisme et le tourisme sportif lié aux activités de pleine nature
- **Meilleure répartition des fréquentations** dans l'espace et dans le temps
- **Assurer une meilleure dynamique commune** avec les territoires voisins, Clermontais, Lodévois-Larzac, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises.

CONTEXTE

Le label ministériel Grand Site de France

La demande de renouvellement du label (attribué en 2010) a été déposée début 2017. Il doit s'élargir à un périmètre de dix communes à cheval sur Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises (contre cinq actuellement). Les démarches Grands Sites de France du Salagou et de Navacelles constituent aussi une opportunité de rapprochement à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

NOS ENGAGEMENTS

• Organiser un accueil de qualité et assurer la diffusion des flux touristiques sur le territoire et leur répartition dans le temps

- Mieux répartir l'accueil touristique sur le territoire et dans le temps : s'appuyer sur une mise en réseau des sites de la vallée
- Créer un wifi territorial avec des bornes dans chacune des communes : améliorer la lisibilité des offres d'hébergement, de restauration et d'activités en tous genres pour les voyageurs
- Créer une « Place de marché » numérique : proposer des offres touristiques de séjours, meilleure lecture de la diversité d'activités et de sites à découvrir
- Étudier les techniques de réalité augmentée, afin de mettre en valeur sous une forme innovante un des sites touristiques de la Vallée de l'Hérault. Le site concerné n'a pas encore été déterminé, mais la réussite de cette expérience laisserait envisager sa réplique pour d'autres sites

• Structurer l'offre autour des piliers identitaires de la vallée de l'Hérault

- Œnotourisme : Renforcer le tourisme vigneron en Vallée de l'Hérault. S'appuyer sur le label Vignobles et Découvertes et le valoriser.
- Activités de pleine nature : un public captif sur le territoire, à l'occasion de séjours thématiques.
- Animation du patrimoine : Faire vivre les patrimoines à travers des animations spécifiques
Continuer à réhabiliter un patrimoine varié
- Métiers d'art : Dans le cadre du label « Villes et Métiers d'Art » valoriser les métiers d'art.
Argileum – la maison de la poterie, rôle important dans la démarche offrant à la fois équipement patrimonial et artistique et vitrine pour les produits locaux.

• Développer un partenariat fort avec les acteurs touristiques du territoire

- Favoriser la commercialisation des produits locaux et des produits touristiques
- Accompagner les porteurs de projets
- Mener une démarche de sensibilisation pour faire des habitants les ambassadeurs du territoire
- Mettre en réseau les professionnels : restaurateurs, hébergeurs, agriculteurs, artisans, prestataires d'activités de loisirs
- Éditer des supports adaptés (guide des vigneron de la vallée, Vallée en fête...)



©B.Piquart - OTI-SGVH

ORIENTATION 2

S'ENGAGER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ, HARMONIEUX ET ÉQUILIBRÉ

À l'image d'autres territoires, celui de la communauté de communes est actuellement confronté à un appauvrissement qualitatif et quantitatif des ressources, que l'on parle des sols, de l'eau, ou de la biodiversité. Ce constat pose de sérieuses questions quant à la durabilité des activités humaines et la manière de peupler la Vallée de l'Hérault. La responsabilité de la communauté de communes est de répondre à ces questions, à travers sa compétence en aménagement du territoire.

S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré signifie donc maîtriser la relation des activités humaines à l'espace.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hé-

rault est à la recherche d'un nouvel équilibre, capable d'intégrer la nécessaire croissance des espaces urbanisés dans le respect du cadre naturel, des paysages, des patrimoines, et dans l'utilisation des ressources naturelles.

Cette démarche consiste à trouver une nouvelle manière de structurer le territoire, en planifiant et anticipant le développement, tout en s'inscrivant dans la problématique de conserver un territoire à mi-chemin entre l'urbain et le rural. La qualité du cadre de vie dépend de la capacité à conserver ses formes et identités urbaines, en limitant l'étalement du bâti, et à réduire l'empreinte écologique en proposant des modes de gestion des ressources et des espaces innovants.



© P.Dufour - CCVH

FOCUS TERRITOIRE

- Nombreux espaces naturels et agricoles
- Espaces urbanisés de tailles variables
- Progression de l'urbanisation de 10 à 15% entre 2008 et 2013
- Déplacement des zones agricoles
- Fort taux d'artificialisation des sols (400 ha entre 1996 et 2009)

Planifier et maîtriser le développement urbain



© 4Vents - CCVH

ZOOM URBANISME

- 82% de résidences principales
- Beaucoup de logements individuels (85% du parc)
- Déficit en logements collectifs
- Majorité de propriétaires (71%)
- Logements sociaux très en deçà des besoins (4,5% des logements)
- Peu de petits logements (14% du parc) alors que 60% de ménages d'une ou deux personnes

LES ENJEUX

- **Adoption et mise en œuvre** du nouveau programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021
- **Réponse à la poussée démographique**, mais tout en privilégiant la rénovation et l'urbanisation dense plutôt qu'un étalement diffus de l'habitat
- **Un urbanisme peu consommateur d'espace**, répondant également aux préoccupations énergétiques liées à la mobilité et à l'accès aux énergies domestiques
- **Identité architecturale et qualité paysagère** de la vallée de l'Hérault
- **Mixité sociale**

NOS ENGAGEMENTS

- **Bâtir un schéma de développement en cohérence avec les autres territoires du Pays Cœur d'Hérault**
 - S'inscrire dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot), instrument d'aménagement du territoire et de planification : économie, agriculture, tourisme, mobilités, habitat.
 - Avoir un aménagement concerté au niveau du Pays Cœur d'Hérault
 - Être en complémentarité avec le plan climat-air-énergie territorial du Cœur d'Hérault
- **Promouvoir un habitat durable et accessible à tous**
 - Développer l'offre en privilégiant le réinvestissement urbain comme alternative à l'étalement.
 - Privilégier l'augmentation de l'offre de logements sociaux et privilégier la construction de logements collectifs à travers le prochain Programme Local de l'Habitat
 - Promouvoir l'enjeu de mixité sociale
 - Produire 20 à 30 % de logements sociaux dans les nouvelles productions des années à venir
 - Conforter une offre de logements en direction des personnes aux besoins spécifiques, par exemple à travers la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, et la construction de résidences sociales éclatées
- **Favoriser le réinvestissement des cœurs de ville et la réhabilitation pour lutter contre l'étalement urbain**
 - Soutenir les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
 - Réhabiliter des centres anciens : lutter contre l'étalement urbain.
 - Donner suite au PIG. Rénovissime, réinvestir de nombreux habitats dans les centres villes et villages, lutte contre la précarité énergétique
 - Diversifier l'offre locale
 - Adapter les logements à l'autonomie des habitants

CONTEXTE



© O.Brette - CCVH

Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021

Il a été arrêté par le conseil communautaire en 2016 et doit être adopté avant fin 2017 après avis des services de l'Etat. Il fixe comme objectif la création de 2 000 logements dont 500 logements sociaux, en privilégiant la requalification de l'ancien en centres-bourgs et la qualité environnementale et performance énergétique du bâti.





Objectif Stratégique 5

Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager

ORIENTATION 2 : Cadre de vie



© B. Piquart - OTH-SGVH

ZOOM PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS

- Patrimoine monumental et historique riche
- Identité architecturale marquée
- Grands espaces naturels réservoirs de biodiversité
- Un Grand Site de France
- Cinq sites Natura 2000 (35% du territoire)
- Espaces inscrits par l'Unesco au patrimoine de l'Humanité

LES ENJEUX

- Eléments **d'identité locale**
- **Préservation** des savoirs locaux
- Une **esthétique** à préserver



CONTEXTE

Le Scot du Pays Cœur d'Hérault

En cours d'élaboration, le Schéma de cohérence territoriale doit fixer le cadre pour l'organisation de l'espace en anticipant le développement du territoire au regard des grandes évolutions à venir. Il poursuit un objectif d'équilibre entre le développement urbain et la conservation d'un cadre de vie rural, aux atouts paysagers et environnementaux importants, tout en prenant en compte les besoins du développement économique local, dont les espaces agricoles à préserver.

NOS ENGAGEMENTS

- **Favoriser l'insertion paysagère et architecturale du bâti**
 - Créer une charte architecturale : réflexion sur l'insertion paysagère et architecturale du bâti
 - Faire appel à un architecte paysager, ou via l'adoption d'un « plan paysage »
- **Poursuivre la mise en valeur et la restauration du patrimoine vernaculaire de la vallée de l'Hérault**
 - Poursuivre la réhabilitation des éléments patrimoniaux et les mettre en valeur
 - Nouveau Plan patrimoine : favoriser la connaissance de ces richesses patrimoniales, en les transmettant à tous
 - Connecter les circuits touristiques, accorder une meilleure place aux héritages bâtis et architecturaux
 - Élargir les dispositifs : travailler l'entretien et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux plus communs, ou du petit patrimoine, notamment agricole (capitelles, mazets, murets...)
- **Développer des projets paysagers innovants dans les zones à forts enjeux**
 - Poursuite du programme Opérations concertées d'aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) : entretenir les milieux naturels en conservant une activité pastorale
 - Étendre le périmètre du Grand Site de France avec l'inclusion de communes des communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises
 - Participer à l'observatoire photographique des paysages, mission de veille, et animations spécifiques visant à sensibiliser aux enjeux paysagers
 - Promouvoir une agriculture à haute valeur paysagère

Objectif Stratégique 6

Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire



ZOOM RESSOURCES

- État de la ressource en eau préoccupant
- Pénuries d'eau en période estivale
- Risques importants d'inondations
- 45 % des déchets valorisés
- Un des plus grands parcs éoliens de la Région

© G.Mathieu Les Panoramistes - CCVH

CONTEXTE

Compétence eau et assainissement

La loi Notre a fixé en 2015 que les compétences eau et assainissement devraient être obligatoirement transférées des communes aux intercommunalités au plus tard en 2020. Suite aux votes favorables des communes de la vallée de l'Hérault, il a été décidé sur notre territoire que ces compétences seraient transférées à la communauté de communes dès 2018.

LES ENJEUX

- **À l'horizon 2030**, risque d'un déficit important en eau
- **Gestion durable** des ressources naturelles
- **Objectifs du plan climat air énergie** territorial du Cœur d'Hérault
- **Objectif national 65% de valorisation** des déchets en 2025

CONTEXTE

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault

Le diagnostic des émissions du territoire a mis en avant l'importance du secteur des transports. L'habitat, l'urbanisme et les activités économiques sont également concernés. Les axes d'intervention comprennent l'éducation au changement, l'autonomie et la relocalisation de l'économie, l'urbanisme et habitat durables, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration du transit et des déplacements et la préservation des ressources.

NOS ENGAGEMENTS

- **Entamer une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de la communauté de communes**
 - Réussir le transfert de la compétence eau et assainissement : recouvre l'accès à l'eau potable pour les habitants, entreprises et acteurs du territoire, la gestion des eaux de pluies, l'assainissement collectif et non-collectif
 - Sécuriser la ressource, assurer une meilleure interconnexion, et favoriser la recherche en eau
 - Assurer à l'avenir la gestion des cours d'eau : des dispositifs respectueux des équilibres écosystémiques
 - Intégrer la dimension de prévention et de gestion du risque d'inondations
- **Améliorer la gestion des déchets sur le territoire**
 - Réduire la quantité de déchets produits ou collectés
 - Valoriser par le recyclage ou le réemploi
 - Réduire les volumes de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010
 - Sensibiliser les générations nouvelles
 - Développer les outils permettant le tri des déchets
 - Améliorer la collecte et la valorisation des déchets du territoire
 - Équiper les véhicules de collecte en systèmes GPS et tablettes : assurer un meilleur suivi des parcours de collecte, acquérir une meilleure connaissance des gisements et une optimisation des parcours
- **Développer la maîtrise de l'énergie dans la communauté de communes**
 - Sortir progressivement de la dépendance en énergies fossiles, en les substituant pas à pas par des énergies renouvelables
 - Associer la population à ces démarches
 - Choisir des projets à taille humaine, à dimension participative
 - Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
 - Installer du photovoltaïque sur les zones d'activités économiques, moins soumises aux contraintes paysagères
 - Développer des études pour identifier les possibilités de développement

ORIENTATION 3

S'ENGAGER EN FAVEUR DES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR TOUS

Les récentes évolutions démographiques du territoire amènent la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à penser l'évolution de son offre de services à la population. Cet angle social de l'intervention de l'intercommunalité est déjà bien ancré dans les habitudes et dans le travail des agents. Dans la période précédente, de grandes évolutions ont eu lieu dans ce domaine, avec notamment la prise de compétence petite enfance en 2011. Il convient également de citer la prise de compétence partielle en matière d'action vers la jeunesse, à la même période.

L'intervention se dirige donc depuis plusieurs années en direction de différentes générations d'habitants, notamment vers les plus jeunes. La communauté de communes s'investit par exemple aux côtés d'autres acteurs locaux à travers le réseau Jeunesse et le Contrat local de santé signé à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

La préoccupation de la communauté de communes est de continuer à offrir une qualité de vie pour tous les habitants du territoire. En ce sens, les actions proposées doivent s'adapter à l'augmentation de la population. Les deux critères qui guident l'offre actuelle sont la qualité des services proposés et leur accessibilité pour tous. Ce qui se traduit par un équilibre complexe entre maillage territorial et accessibilité à des pôles structurants pour l'offre de services.

Les actions en direction de la petite enfance, de la jeunesse et pour l'accès à des services de santé doivent prendre en compte cette articulation complexe, pour répondre à la diversité des situations des habitants du territoire. Les dernières innovations technologiques, notamment à travers le numérique, ouvrent des perspectives de solutions permettant de réduire la contrainte de la mobilité, et de mieux interconnecter les services proposés à la population.



FOCUS TERRITOIRE

- Structure rurale
- Besoins en termes de mobilité
- Problématique d'accès aux services de santé
- Nouveaux arrivants : beaucoup de ménages avec enfants

© CCVH



© B.Piquart - OTI-SGVH





Objectif Stratégique 7

Renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

ORIENTATION 3 : Vie quotidienne



© S.Hugla - CCVH

ZOOM OFFRE D'ACCUEIL

- Relais assistants maternels (RAM) créé en 2011
- 246 assistant(e)s maternel(le)s : 650 enfants accueillis
- 5 multi-accueils publics intercommunaux (capacité 124 places) : 400 enfants accueillis
- 2 micro-crèches privées (capacité 20 places)
- Bonne répartition sur le territoire

LES ENJEUX

- **Anticiper une forte progression** du nombre de jeunes enfants
- **Répondre aux besoins** atypiques
- **Améliorer le service** d'accueil

NOS ENGAGEMENTS

• Compléter l'offre d'accueil du jeune enfant

- Créer de nouvelles places en accueil collectif : projet de construction du multi-accueil de Montarnaud (40 places)
- Élargir les horaires proposés sur une structure du territoire : répondre aux contraintes horaires atypiques
- Un dispositif complémentaire mobile devrait voir le jour : pallier les difficultés de mobilité et d'accès pour les communes les plus rurales ne disposant pas d'établissements multi-accueil

• Améliorer l'offre d'accueil du jeune enfant

- Co-construire une politique petite enfance commune entre les établissements et acteurs du réseau petite enfance, les municipalités et la communauté de communes
- Améliorer l'articulation entre le RAM et les multi-accueils : plateforme téléphonique unique
- Faire participer l'école de musique et d'autres structures culturelles (Argileum...) à l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants
- Mettre en place des « passerelles » entre les multi-accueils et les écoles maternelles
- Articulation entre les multi-accueils et le centre médico-psychologique de l'enfant de Gignac : agir au plus tôt diagnostic de handicaps ou difficultés comportementales
- Lutter contre l'obésité infantile, mieux accompagner la maternité et l'allaitement : liens avec le programme alimentaire et le contrat local de santé



© CCVH

CONTEXTE

Le Contrat Enfance Jeunesse

Signé pour 2014-2017 avec la Caisse d'allocations familiales (Caf), co-financeur des actions sur trois axes :

- Développement équilibré de l'offre d'accueil et maillage territorial
- Complémentarité des politiques enfance, jeunesse et animation de la vie sociale entre échelons intercommunal et communal
- Accompagnement à la parentalité



Objectif Stratégique 8

Poursuivre l'implication de la communauté de communes aux côtés des acteurs des politiques d'enfance et de jeunesse

ORIENTATION 3 : Vie quotidienne



ZOOM JEUNESSE

- Trois collèges (2104 élèves à la rentrée 2016)
- Un lycée agricole (540 élèves)
- Un réseau jeunesse coordonné par la communauté de communes
- Manque d'espaces initiatives jeunesse
- Mission locale des jeunes (MLJ) accompagne 877 jeunes par an

© CCVH

LES ENJEUX

- **En 2020**, un lycée général et professionnel s'implantera à Gignac
- **À échéance plus lointaine**, l'ouverture d'une unité de formation d'apprentis pourrait être envisagée



CONTEXTE

Le réseau Jeunesse

Au sein de ce réseau animé par la communauté de communes, on trouve une trentaine d'acteurs : les services jeunesse municipaux et associatifs, la MLJ, les trois collèges du territoire, le lycée agricole, le tissu associatif, des représentants du Département, de la Caisse d'allocations familiales, et de la Direction départementale de la cohésion sociale. Grâce à ces différents profils, le Réseau Jeunesse est capable de traiter des thématiques d'emploi et de formation, de mobilité, de santé, mais aussi de logement et de participation citoyenne.

NOS ENGAGEMENTS

- **Appuyer les initiatives des services jeunesse municipaux du territoire**
 - Accompagner les communes du territoire, qui gèrent un service jeunesse municipal
 - Jouer un rôle facilitateur pour créer des rapprochements, ou mutualiser au maximum les actions proposées dans le cadre municipal
 - Soutenir la participation des jeunes à la vie publique de leur territoire
 - Former aux usages du numérique
 - Aider les établissements scolaires du territoire souhaitant s'équiper d'outils numériques
 - Maintenir l'intervention dans le cadre de la formation des animateurs d'accueils de loisirs ou d'activités périscolaires en finançant une partie du coût du Bafa
- **Poursuivre l'implication de la communauté de communes dans le Réseau Jeunesse**
 - S'impliquer en tant qu'animateur dans le Réseau jeunesse, dont la pluralité d'acteurs permet une diversité de réponses

Objectif Stratégique 9

Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures

ZOOM PARENTALITÉ

- Familles monoparentales représentent près d'un quart des familles
- Augmentation des familles monoparentales : + 39% en 10 ans

LES ENJEUX

- **Lien social** pour lutter contre l'isolement des familles
- **Amélioration** des démarches participatives
- **Adaptation** aux nouvelles réalités familiales (monoparentalité, familles recomposées...)

NOS ENGAGEMENTS

- **Accompagner la parentalité dès le plus jeune âge à travers l'association des parents à la vie des structures d'accueil des jeunes enfants**
 - Accueillir les parents dans chaque multi-accueil du territoire, ainsi qu'au RAM
 - Animations sous forme d'un café des parents, de réunions à thème de soirées de rencontre ; accès libre à la parole sur l'éducation de leurs enfants, et le fonctionnement des structures
 - Prendre au mieux en compte les préoccupations du public, créer du lien social entre les parents de jeunes enfants du territoire
 - Créer un comité des parents, opération pilote pour se constituer en interlocuteur avec les multi-accueils, faciliter l'accompagnement de la parentalité, favoriser la gouvernance partagée : thématiques comme la composition des menus, entre autres
- **Poursuivre un accompagnement de la parentalité à partir de l'entrée des enfants à l'école, jusque dans l'enseignement secondaire**
 - Prendre en compte les attentes des familles
 - Adapter des actions définies sur la base du dialogue avec les parents. Les modalités restent à définir, ils ne doivent pas entrer en concurrence avec d'autres dispositifs imaginés par la communauté de communes, et doivent rester destinés à accompagner la dimension éducative de la parentalité
 - Travailler sur l'investissement des parents dans le cadre plus précis de l'Ecole de musique intercommunale (EMI). Il s'agira d'un accompagnement de la parentalité plus ciblé sur le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves reçus à l'EMI

Pérenniser et diversifier l'offre de soins sur notre territoire

CONTEXTE

Le Contrat local de santé du Cœur d'Hérault

Signé avec l'Agence régionale de santé (ARS) il permet le travail sur les thématiques :

- Prévention des addictions et des infections sexuellement transmissibles,
- Contraception et éducation à la vie sexuelle et affective,
- Nutrition dont soutien à l'allaitement,
- Alimentation et la prévention de l'obésité infantile,
- Articulation avec les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer sur le parcours des personnes âgées,
- Articulation avec le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle.
- Projet de recherche « Trajectoires » : recherche sociologique sur les usages de produits phytosanitaires

ZOOM OFFRE DE SOIN

LES ENJEUX

- **Efficacité des services** de santé sur le territoire
- **Maintien d'un service médical** de proximité
- **Attractivité pour l'installation de médecins** sur le territoire

NOS ENGAGEMENTS

- **Participer aux dynamiques collectives sur les thématiques prises en compte au sein du Contrat local de santé**
- **Assurer le maintien et la diversification de l'offre de soins du territoire**
 - Anticiper les remplacements des généralistes lors des départs à la retraite
 - Renforcer l'offre spécialisée : premier pas franchi grâce à l'installation d'un centre médico-psychologique de l'enfant à Gignac Devrait s'ensuivre l'installation de pédiatres et de médecins spécialistes de l'enfant

- Offre satisfaisante en termes de médecins généralistes, kinésithérapeutes, pharmacies, et infirmiers
- Service situé en moyenne à 5 km du lieu de résidence
- Peu de spécialistes
- Vieillesse des médecins généralistes (40% de plus de 55 ans)
- Unité mobile d'urgence et permanence des soins (Umups) dont la forme d'intervention est unique en France



Objectif Stratégique 11

Proposer des mobilités fluides, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule personnel

LES ENJEUX

- Démarche de croissance **soutenable**
- **Transition énergétique** : impact environnemental et climatique.
- **Services** à la population
- **Desserte du futur lycée** de Gignac

NOS ENGAGEMENTS

- **Améliorer la desserte du territoire en transports en commun**
 - Créer du transport à la demande : mobilité des personnes ayant des difficultés avec le modèle du véhicule individuel
 - Améliorer les liaisons dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault
- **Favoriser les déplacements multimodaux**
 - Développer la multimodalité avec plus d'infrastructures dédiées, relais entre plusieurs modes de transports : pôle multimodal à l'étude à Gignac sur Cosmo
 - Aménager des aires de covoiturage : éviter les nuisances liées au stationnement des covoitureurs
 - Chercher des solutions de mobilité s'inscrivant plus dans une démarche de service à la population
- **Développer les modes de déplacement alternatifs**
 - Se doter de bornes de recharge afin de garantir l'utilisation des véhicules électriques
 - Promouvoir les autres modes de transport moins polluants
 - Faciliter l'usage du vélo : aménagement de pistes cyclables, essor des vélos électriques
 - Le périmètre du Grand Site de France Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault fera l'objet d'une attention particulière pour le développement des pistes cyclables. À plus long terme, un projet de plus grande envergure peut être envisagé dans le cadre du Pays Cœur d'Hérault, pour faciliter les liaisons douces



ZOOM MOBILITÉ

- Insuffisance de l'offre de transports en commun
- Proximité d'un carrefour autoroutier : accessibilité facilitée
- Liaisons internes difficiles : modèle de mobilité actuel basé sur le véhicule personnel
- Difficultés de déplacement pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les jeunes.



ORIENTATION 4

PAR ET POUR LA CULTURE : ACCOMPAGNER CHACUN DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SES VALEURS HUMANISTES

La culture est aujourd'hui considérée comme l'un des quatre piliers du développement durable. En transversalité avec les autres secteurs économique, social et environnemental, elle contribue à un développement harmonieux des hommes, de leurs activités et des milieux qui les entourent.

La culture est entendue dans une définition large du terme englobant le rapport à l'environnement, les arts et les lettres et l'ensemble des productions humaines, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances, et les sciences.

Dans la continuité de la déclaration internationale de Barcelone sur les Agenda 21 de la culture, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault reconnaît les droits culturels fondamentaux de la personne humaine et notamment son accès à la culture comme facteur de rencontre, d'expression, d'épanouissement, d'identité et de métissage. La communauté de communes s'engage dans la construction d'un développement culturel basé sur la multiplicité des acteurs et sur un maillage territorial équilibré.

Dans la lignée de l'éducation populaire, la communauté de communes affirme la possibilité de chacun de se développer à tous les âges de la vie et s'inscrit dans une recherche d'amélioration du système social et de développement de la puissance démocratique d'agir.

L'ensemble des missions développées ci-dessous témoigne de l'importance de la culture dans les politiques publiques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Au regard des moyens conséquents impartis, il est primordial de s'assurer d'une efficacité de l'action publique. La communauté de communes vise une amélioration des services rendus par un processus d'évaluation partagé. L'expérience menée dans les années précédentes autour du Réseau de lecture publique montre la richesse d'un tel processus qui pourrait être étendu à d'autres secteurs culturels soit à l'échelle de politiques publiques ou plus modestement sur l'évaluation de programmes ou projets.

La mise en œuvre opérationnelle devra poursuivre une politique de développement partagée (articulation de dynamiques partenariales par le biais de conventions, renforcement des partenariats avec les communes, accompagnement des dynamiques artistiques).

FOCUS TERRITOIRE

- Vie culturelle associative diversifiée
- Bon maillage en équipements culturels du territoire
- Richesse du patrimoine architectural et historique
- Présence de filières des métiers d'art





Objectif Stratégique 12

Équilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle

ORIENTATION 4 : Culture



© D.Almon - Imago ad graphicum - CCVH

ZOOM CULTURE

- Équipements communaux (bibliothèques, salles polyvalentes, etc.)
- Équipements intercommunaux (réseau de lecture publique, antennes de l'école de musique, abbaye d'Aniane, Argileum)
- Portages multiples des projets culturels par les collectivités locales et les acteurs associatifs
- Grande diversité : actions patrimoniales, éducation artistique et culturelle, programmations culturelles, festivals, projets culturels
- Soutien par les politiques publiques
- Souci partagé d'un équilibre territorial
- Communauté de communes, chef de file en matière musicale à l'échelle du Pays

LES ENJEUX

- Développement de la **présence culturelle** sur l'ensemble du territoire
- Partage avec les partenaires d'une **vision structurée des équipements et des actions**

NOS ENGAGEMENTS

• Implanter des équipements culturels qualitatifs en lien avec d'autres acteurs

La pérennité et l'efficacité de l'action culturelle sont liées à l'usage d'équipements culturels qualitatifs dont l'implantation influence l'action présente et les possibilités futures.

- Adapter les équipements intercommunaux aux évolutions des usages, aux besoins en prenant en compte les interactions possibles avec d'autres acteurs dans un respect des prérogatives de chacun : vers des « Maisons des arts » ?
- Concevoir l'abbaye d'Aniane comme un pôle patrimonial, culturel, artistique et éducatif
- Transformer les antennes de l'école de musique dans le nouveau Projet d'établissement en lien avec les dynamiques culturelles locales
- En matière de lecture publique, l'évaluation partagée menée en 2014 a démontré la nécessité d'un schéma d'aménagement et de gestion prospectif du réseau permettant d'intervenir sur les déséquilibres des implantations et les niveaux d'équipement.

• Favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire et en articulation avec les dynamiques à l'échelle du pays

- Réaliser un diagnostic de territoire : vision claire des implantations culturelles dans leurs diversités.
- Soutenir le rayonnement de l'offre musicale dont les locomotives sont l'école de musique intercommunale, l'OCVH et la programmation du Sonambule, les festivals de musiques rayonnants tels que les Nuits couleurs ou le Festival de Saint-Guilhem



Objectif Stratégique 13

Renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture



ZOOM JEUNE PUBLIC

- Service éducatif « Sites et paysages », créé en 2014 en partenariat avec le Département de l'Hérault et l'Éducation nationale, venant renforcer la sensibilisation musicale déjà menée en milieu scolaire par l'école de musique
- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) signé en juillet 2015

© J.L. Héro - CCVH

LES ENJEUX

- **La culture**, est un **outil d'accompagnement du citoyen** dans le développement de ses valeurs de liberté, de respect pour autrui et d'égalité de tous. Elle est vecteur de sollicitation et d'éveil de l'imagination créatrice de l'Homme. Elle favorise le développement des capacités cognitives de l'individu.
- **Une rencontre active** entre les œuvres, les artistes et les publics
- **La culture comme vecteur de lien social et de développement** des individus à travers l'accès de tous aux formes culturelles
- **Une réelle mixité** sociale, générationnelle et culturelle lors des manifestations
- **Le développement cognitif artistique et culturel** de l'enfant



CONTEXTE

Le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Il a été signé en 2015 par les trois communautés de communes et le Pays avec sept ministères (culture, éducation nationale...) et avec le Département. Il a pour objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines en particulier pour les publics jeunes et les publics les plus éloignés.

NOS ENGAGEMENTS

- **Permettre l'accueil de tous et favoriser les mixités par la définition d'une politique des publics**
 - Connaître la réalité des publics présents sur les différentes manifestations (origine géographique, sociale, tranche d'âge, fréquence des pratiques culturelles)
 - Définir des publics cibles
 - Trouver des stratégies de conquête et de fidélisation des publics définis comme « prioritaires »
 - Évaluer les résultats et la méthode avec les acteurs de la démarche
- **Mettre l'accent sur la jeunesse : développer l'éducation artistique et culturelle**
 - Structurer une offre d'éducation artistique et culturelle en réseau nourrie par une réflexion commune sur les enjeux et les moyens



Objectif Stratégique 14

Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le XXI^{ème} siècle

ORIENTATION 4 : Culture



© C.Galdin - CCVH

ZOOM CULTURE

- Richesse patrimoniale
- Label « ville métiers d'art » depuis 2013 pour l'ensemble du territoire
- Filière céramique particulièrement représentée
- Réseau intercommunal de lecture publique : 3 médiathèques, 19 bibliothèques et 4 points lecture
- École de musique intercommunale : antennes en 3 points du territoire
- Des projets culturels de territoire : Cabanes en cavale, résidence Michel Arbatz.

LES ENJEUX

- **Un engagement actif dans le XXI^{ème} siècle** apportant des réponses aux enjeux de notre époque
- **L'expérimentation, l'innovation et un développement artistique dialoguant avec les spécificités de notre temps** : enjeux du développement durable, explosion des nouvelles technologies et leurs applications, aspirations à une gouvernance de territoire

NOS ENGAGEMENTS

• **Créer, diffuser et pratiquer pour un développement artistique harmonieux**

- Aider la création artistique dans le cadre des projets-actions des différents services intercommunaux
- Diffuser sur l'ensemble du territoire et à destination de publics les plus divers dans une complémentarité entre l'action intercommunale et les actions locales et en favorisant la médiation
- Favoriser les pratiques artistiques musicales et de découverte de la céramique.

• **Conserver, connaître et partager le patrimoine dans une mission de transmission**

- Conserver et étudier le patrimoine : reconduction du plan patrimoine et lancement de l'archéothèque
- Sensibiliser au patrimoine et au respect patrimonial du cadre de vie notamment à travers l'innovation technologique et les rencontres avec la création contemporaine
- Travailler en transversalité pour la valorisation des patrimoines, en lien avec le tourisme et les activités de pleine nature notamment
- Pérenniser le service éducatif

• **Soutenir l'innovation et la valorisation des métiers d'art**

- Valoriser les métiers d'art
- Participer au développement de la filière céramique
- Soutenir l'innovation via l'atelier de recherche, colloques
- Étudier la création d'atelier relais
- Transmettre les savoir-faire par la participation au programme « Voyager pour apprendre les métiers d'art »

• **Moderniser et structurer le Réseau de lecture publique**

- Favoriser la modernisation des services rendus :
 - Développer le multimédia
 - Orienter des bibliothèques vers des espaces d'action culturelle et de sociabilité (bibliothèque 3^{ème} lieu)
 - Augmenter l'amplitude horaire pour une meilleure fréquentation
- Structurer le réseau
 - Articuler les bibliothèques avec les politiques culturelles du territoire
 - Définir une politique documentaire partagée
- Favoriser la gouvernance du réseau
 - Renforcer le partenariat communes/ intercommunalité,
 - Élaborer un schéma prospectif d'aménagement et de gestion du réseau

• **Renforcer le rayonnement de l'école de musique et son accessibilité pour chaque individu avec le nouveau projet d'établissement 2017-2025,**

- Obtenir le classement en conservatoire à rayonnement intercommunal par le ministère de la culture
- Permettre à chacun l'accès à un parcours allant de la sensibilisation musicale à l'autonomie d'une pratique musicale, dans une pluralité de formes et de styles
- Favoriser le développement de nouvelles disciplines artistiques
- Favoriser le développement et la dynamique des pratiques amateurs
- Consolider et élargir la programmation musicale dans la diversité des partenariats et pour la pluralité des publics
- Favoriser les relations avec les autres écoles de musique de service public, du cœur d'Hérault

CONCLUSION

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault se veut être l'outil privilégié de coopération et de solidarité entre les 28 communes sans distinction ni exclusive. Notre échelon intercommunal favorise cette proximité.

Bien que le projet de territoire soit présenté sous la forme d'un document finalisé, c'est aussi et surtout une démarche continue, dialectique et interactive, qui reflète la volonté des élus d'achever les projets en cours et de développer de nouveaux services pour la population, qu'il nous faut penser à « géométrie variable ».

Néanmoins, cette démarche ne pourra être efficace sans une volonté partagée des élus des 28 communes membres réunis autour d'un projet de territoire équilibré et structuré pour un développement harmonieux.

Il est important de projeter son regard au-delà des échéances opérationnelles immédiates pour être en mesure de donner de la perspective à l'action et de s'assurer de la pertinence des objectifs poursuivis. Cela permet aussi de définir la nature et le contenu du territoire tels qu'il paraît souhaitable qu'il soit transmis aux générations futures.

Il sera nécessaire d'ajuster les trajectoires poursuivies, de rester pertinent et efficace face aux évolutions de contexte, aux opportunités à saisir, aux contraintes ou événements qui influent ou bouleversent le cours des choses.

Il est indéniable que nos 18 ans de coopération intercommunale ont fait naître des services de proximité pour la population. Notre engagement dans des projets de développement économique d'envergure n'a d'autre objectif que de les renforcer tout en préservant l'équité territoriale de notre intercommunalité.

Ce projet de territoire se doit donc d'être vivant, partagé et ouvert aux apports et adaptations. Il est là pour fédérer, et animer les débats qui ont présidé à son élaboration, tant dans les instances de la communauté de communes (commissions, bureau, conseil communautaire,...), qu'avec les communes et l'ensemble de celles et ceux qui font vivre la Vallée de l'Hérault. Ce processus sera d'autant plus efficace s'il est organisé avec des acteurs concernés qui se l'approprient. C'est peut-être là une source conceptuelle et méthodologique à mobiliser pour parvenir au renouveau territorial auquel nous sommes tous très attachés.

Plusieurs démarches ont déjà été initiées pour mieux prendre en compte la mutation numérique ou mettre en œuvre une dynamique de croissance soutenable. Ainsi, la démarche évaluative proposée participera à en éclairer les ajustements, voire la refonte d'objectifs quand les résultats ou les effets ne seront pas au rendez-vous.

Seul un projet de territoire partagé et concerté donnera du sens à l'action publique.



© B. Piquart - OTI-SGVH

ANNEXE 1

L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXE 1

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les compétences

Comme tout Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) similaire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dispose de compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace communautaire et le développement économique et de compétences optionnelles ou supplémentaires. A l'occasion d'évolutions législatives, en particulier via la loi NOTRe, ses statuts ont évolué. En 2016, un réagencement global des statuts a été mené.

- Aménagement de l'espace communautaire (d'intérêt communautaire)
- Développement économique : actions de développement, zones d'activité, commerce (d'intérêt communautaire) et tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie (d'intérêt communautaire)
- Création, aménagement et entretien de voirie (d'intérêt communautaire)
- Action sociale (d'intérêt communautaire)
- Mise en œuvre et gestion d'un service public d'assainissement non-collectif (d'intérêt communautaire)
- Politique du logement (d'intérêt communautaire)
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (d'intérêt communautaire)
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- Culture et sport : manifestations et événements

- Gestion du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault

- Aménagement numérique du territoire

L'intérêt communautaire : l'exercice de certaines compétences par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire. Depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la définition de l'intérêt communautaire relève de la seule compétence du conseil communautaire. Elle doit être adoptée à la majorité des deux tiers.

La gouvernance

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est administrée par un conseil communautaire. Celui-ci est composé de conseillers communautaires élus en même temps que les conseillers municipaux au suffrage universel direct, au scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus, et dans l'ordre de la liste des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants. La répartition des sièges s'applique à la proportionnelle à la plus forte moyenne puis en attribuant un siège aux petites communes non dotées par cette répartition.

1 conseil communautaire : Budget, projets communautaires, actes juridiques majeurs
47 conseillers titulaires

21 conseillers suppléants (pour les communes n'ayant qu'un siège)

1 président : Fixe l'ordre du jour, Dirige les séances de Conseil, Exécute les décisions

8 vice-présidents

1 bureau : Préparation du Conseil, examen des propositions

7 commissions thématiques

Aménagement de l'espace, Développement économique, Finances, Environnement, Culture, Petite enfance – jeunesse, Communication

3 commissions obligatoires

CAO Commission d'appels d'offres

CLETC Commission locale d'évaluation des transferts de charges

CIID Commission intercommunale des impôts directs

L'environnement et le cadre institutionnels

Les relations avec les intercommunalités voisines

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault entretient des relations de partenariat avec les communautés de communes du Clermontois et du Lodévois-Larzac en raison de leur proximité géographique et de leurs problématiques communes. Cette volonté de développer des synergies avec ces autres communautés de communes s'est instituée avec la création du Pays Cœur d'Hérault.

Le Pays totalise 77 000 habitants sur 77 communes et il est géré par un syndicat mixte (Sydel) permettant au territoire de bénéficier du portage commun de stratégies et outils de développement économique, du projet de schéma de cohérence territoriale (Scot) avec les dynamiques associées telles que le schéma des mobilités ou le plan climat énergie air territorial (PCEAT). C'est aussi au niveau du Pays qu'ont été conçus et réalisés : le contrat local de santé, le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, le dossier de candidature au label « vignobles et découvertes », la réponse à l'appel à projet régional sur les approches territoriales intégrées ou encore le programme européen de développement rural Leader.

La Vallée de l'Hérault est également voisine de Montpellier Métropole, et des communautés de communes des Cévennes gangeoises et suménoises et du Grand Pic St Loup, ainsi que, au sud, de la communauté de communes

du nord bassin de Thau. Des coopérations sont en place autour des espaces naturels : Natura 2000 et Grand Site de France.

Les relations avec les autres échelons territoriaux

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault travaille en coordination avec le Département en relation avec ses domaines de compétence : collèges, voirie et organisation des mobilités, action sociale, ou encore habitat et logement social, développement numérique et équipement en haut-débit...

Comme le veut la Loi NOTRe, la communauté de communes est un partenaire privilégié de la Région dans la mise en œuvre de ses compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de valorisation des fonds européens. À ce titre, la communauté de communes participe activement à l'élaboration et au suivi des grands schémas territoriaux tels le Schéma régional d'aménagement du territoire et de développement durable (SRADDET) ou le Schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en tant que président d'une communauté de communes de plus de 30 000 habitants, est membre de droit de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Animée par sa volonté de conforter la qualité de vie offerte à ses habitants, développer l'économie de son territoire, développer et moderniser les services et équipements de la Vallée de l'Hérault, la communauté de communes souhaite encore améliorer les synergies existantes avec la Région. Elle se positionne notamment en territoire pilote pour la mise en œuvre de politiques et programmes innovants en matière de développement local. Elle souhaite également systématiser l'appel de fonds européens pour financer les actions initiées : l'innovation dans les objectifs poursuivis et dans les moyens mis en œuvre allant souvent de pair avec la nature des financements mobilisables.



LES MOYENS ET LES RESSOURCES

Budget et personnel

Pour assurer l'exercice de ses compétences, la communauté de communes dispose de ressources financières et humaines, c'est-à-dire le budget, et le personnel. L'effectif total est de 219 agents en 2017. Le budget global pour l'année 2017 est de 42,5 millions d'euros. Le fonctionnement occupe une place plus importante du budget de la collectivité. Des opportunités de cofinancements publics conditionnent également la mise en place des actions de la communauté de communes. À noter que le projet de territoire offre un premier cadre permettant d'imaginer l'évolution dans les années futures des priorités auxquelles affecter les ressources financières, et autour desquelles va s'articuler le travail des services.

Pour réussir ce pari de l'innovation pour l'avenir à l'horizon 2025, la communauté de communes est prête à engager 30 millions pour atteindre ses objectifs qui seront déclinés selon les besoins, les priorités de l'assemblée communautaire en fonction des enjeux de territoire. Pour concrétiser ce projet, différents plans stratégiques pourront être mis en œuvre.

Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Ce document planifiera les investissements envisagés en tenant compte de leur coût prévisionnel, de critères de priorité et de leur rythme de réalisation. À partir de là, le PPI permet d'opérer des choix de gestion pour définir le meilleur équilibre entre l'ensemble des ressources financières disponibles (fiscalité, dette, subventions, optimisation des charges de fonctionnement, programme d'investissement...) – tout en intégrant les décisions qui pourront être collectivement actées dans le cadre du pacte financier et fiscal.

En parallèle, pour financer ses projets, la communauté de communes sollicitera des subventions dans le cadre de contrats signés avec des partenaires financiers aux différentes échelles territoriales, Fonds européens, Région, Département. Concrètement, le PPI doit définir, en fonction de l'ordre des priorités

fixé par les orientations du projet de territoire, les opérations à réaliser, ou au moins à mettre en chantier, dans le courant du mandat.

Le Pacte financier et fiscal (PFF)

Ce pacte formalise les relations financières entre la CCVH et ses communes membres, afin de clarifier et harmoniser la dépense publique et les recettes fiscales du territoire.

Il permettra de définir les dispositifs d'accompagnement en matière d'investissement ainsi qu'en fonctionnement. Pour exercer ses compétences et financer ses politiques, la communauté de communes a besoin de ressources. Selon la nature du territoire et les dynamiques en cours, la mobilisation des différentes ressources possibles est plus ou moins efficace.

Le pacte financier et fiscal est un outil de concertation et de coordination permettant d'aborder la question de la répartition des ressources nécessaires et disponibles pour répondre aux enjeux et objectifs fixés dans le projet de territoire.

Le pacte financier et fiscal peut se traduire par :

- La détermination d'un niveau d'investissement réalisable, entre le souhaité et le soutenable (en lien avec le PPI),
- La définition d'objectifs en matière de maîtrise respective des dépenses, de niveau de ratios, d'équité fiscale...,
- La coordination des politiques fiscales au niveau intercommunal : les ménages étant contribuables à la fois des communes et de l'intercommunalité, il convient de s'entendre pour ne pas générer à terme une pression insoutenable,
- La mise en place ou le renforcement de certains mécanismes de solidarité ou de redistribution (FPIC, fonds de concours...),
- L'instauration de critères « équitables » de répartition d'enveloppes financières, et plus globalement, la formalisation des moyens donnés à chaque échelon pour la réalisation des investissements structurants sur le territoire.

Cette démarche nécessite d'être actualisée en permanence afin de tenir compte notamment de l'état d'avancement des différents projets, des évolutions budgétaires au sein du bloc communal, des incidences des nouveaux transferts de compétences (notamment dans le cadre de la loi NOTRe), de nouvelles dispositions législatives...

Le projet d'administration

Le projet d'administration est le socle de l'organisation intercommunale qui définit la manière dont les services sont mobilisés. Cette structuration se fait en fonction des grandes orientations définies, de leur hiérarchisation, de la prise en compte des thématiques et des contraintes réglementaires.

Le projet d'administration se décline ensuite en projets plus opérationnels de service cohérents avec son contenu. Il chapeaute ou intègre d'autres procédures formalisées telles que règlement intérieur, charte de déontologie, ainsi que différents outils de management...

Le projet d'administration doit déboucher sur l'organigramme qui doit refléter l'organisation et les principes qui la sous-tendent.

Le schéma de mutualisation

Ce schéma identifie les pistes de mutualisation intercommunale pour les années à venir.

C'est une obligation légale applicable qui a été introduite par la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010.

Le schéma de mutualisation est une étape dans un processus évolutif, à géométrie variable dans le temps comme dans les thématiques concernées. Il repose sur le principe du volontariat des collectivités participantes.

Chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan des modalités de mise en œuvre thème par thème est présenté aux élus. Une démarche qui leur permet de mesurer ce qui a été réalisé, les résultats obtenus et les effets produits. Des ajustements sont possibles en fonction des besoins des communes.

Chaque nouvelle mandature sera l'occasion

d'un bilan plus global et approfondi, préalable à tout redéploiement ou extension des services mutualisés.

Ce schéma est établi de manière paritaire par les communes concernées et la communauté de commune.

Le conseil de développement

La loi NOTRe a introduit l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Conseil de développement, C'est un organe consultatif et une force de proposition qui se compose de représentants bénévoles issus du monde associatif, du secteur socio-économique et de la société civile. Ses membres participent à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions de la communauté de communes.

Composé avec une recherche de parité de femmes et d'hommes, et une attention portée à l'équilibre territorial, c'est surtout l'attachement porté à l'intérêt général, la disponibilité, le sens du dialogue et la compétence dans au moins un des domaines d'action de la communauté de communes qui prévaut à la cooptation des membres du conseil de développement.

Le conseil de développement se réunira en assemblée plénière au moins deux fois par an, réunions au cours desquelles il examinera notamment le document d'orientation budgétaire, le bilan annuel du schéma de mutualisation, le bilan d'activité de l'année précédente et le rapport d'évaluation de la politique qui a été évaluée ex ante, in itinere ou ex post. Pour le reste, il fixera librement son ordre du jour. Le président, le bureau et le conseil communautaire pourront aussi soumettre les sujets qu'ils souhaitent à l'avis du conseil de développement. Ce dernier présentera à l'issue de ses réunions une synthèse de ses délibérations

La démarche d'évaluation

Le projet de territoire donne des orientations et fixe des objectifs stratégiques. Thème par thème, problématique par problématique, situation par situation, politique par politique, la démarche évaluative sera mise en œuvre à raison d'une à deux thématiques par an, selon un rythme déjà éprouvé qui présente un équilibre

entre intérêt de la démarche et capacité de conduite de la démarche qui nécessite une grande disponibilité de pilotage et portage politique comme d'ingénierie technique ou encore de moyens financiers.

Ces démarches d'évaluation facilitent l'optimisation des politiques mises en œuvre. L'évaluation est autant un facilitateur de résultats que de dialogue.

Une attention toute particulière sera portée aux modalités de mise en œuvre et de suivi des préconisations des rapports d'évaluation réalisés, aux processus nécessaires pour y parvenir tant du point de vue politique et social qu'organisationnel et technique ou financier.

La coopération internationale

La communauté de communes entend poursuivre son investissement dans des pro-

grammes et actions de coopération décentralisée avec des pays tiers. Cet investissement, qui concerne essentiellement des moyens d'ingénierie trouve son intérêt dans les principes de solidarité et de découverte mutuelle au service du développement, de promotion de la francophonie et des valeurs de la République. Elle participe aussi au rayonnement de la communauté de communes, permet de faire connaître son action et son savoir-faire tant dans le pays concerné qu'en France. Les bénéficiaires sont nombreux, grâce à la multitude de contacts générés dans les cercles concernés. En ce sens, après l'échange réciproque de savoirs faire et de compréhension des situations, on peut considérer que le premier intérêt de la coopération et de contribuer à des formes de concertation et de sensibilisation par élargissement des perspectives que cela engendre.

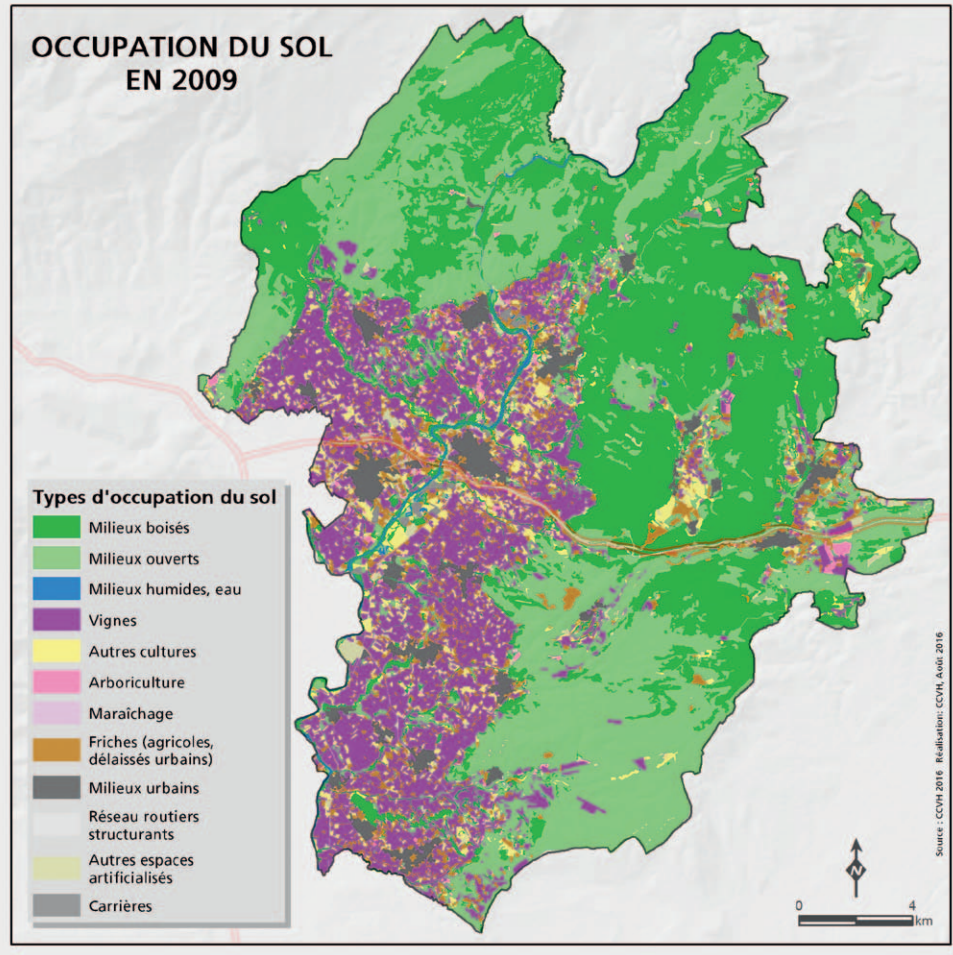
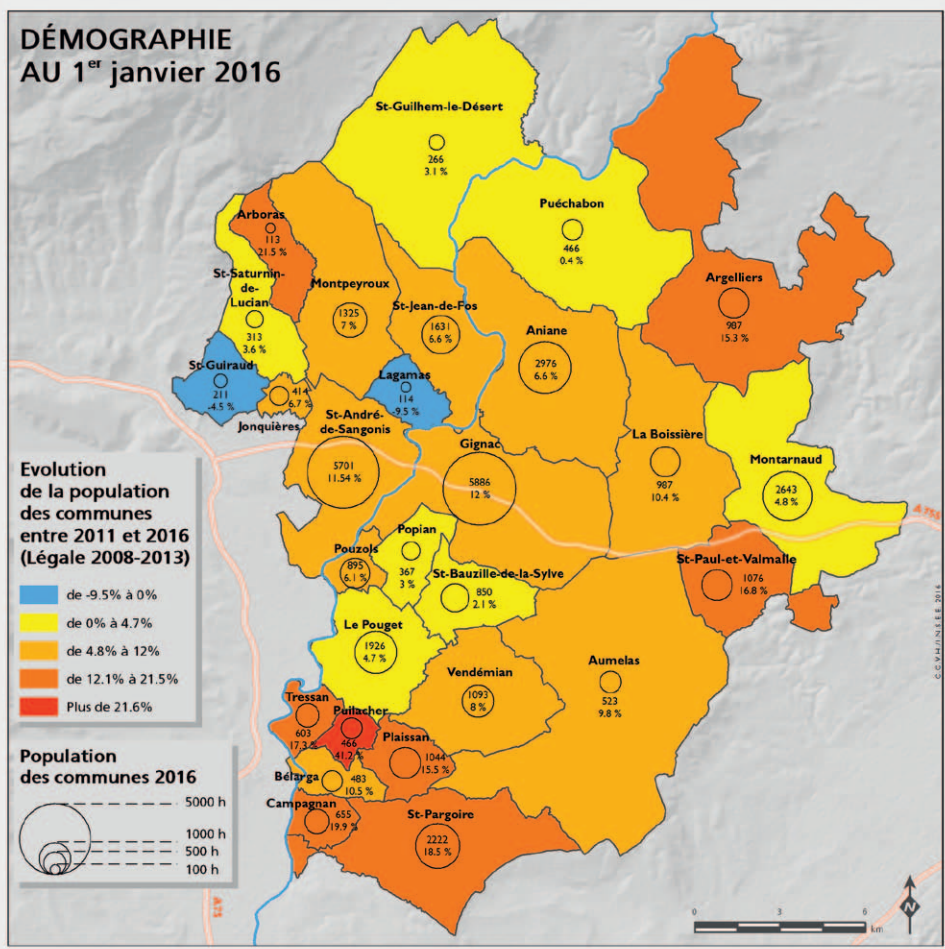
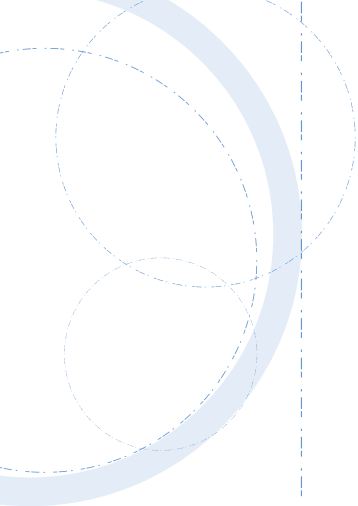


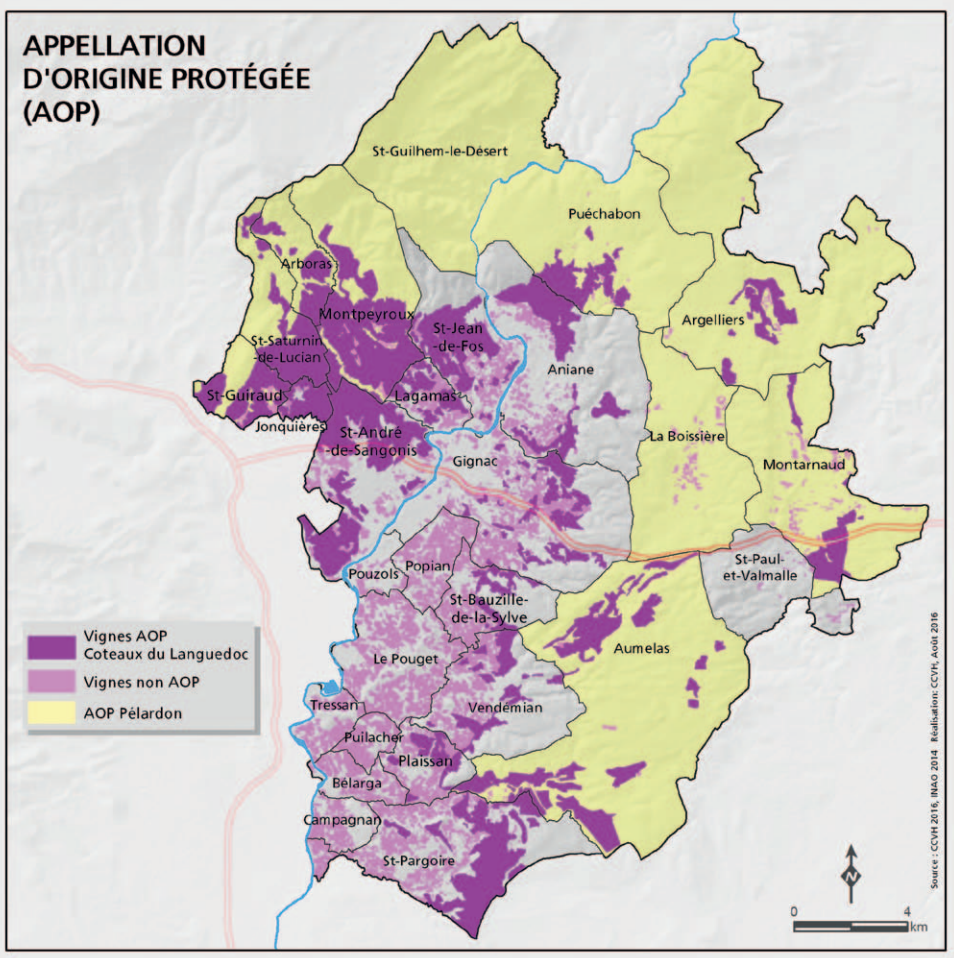
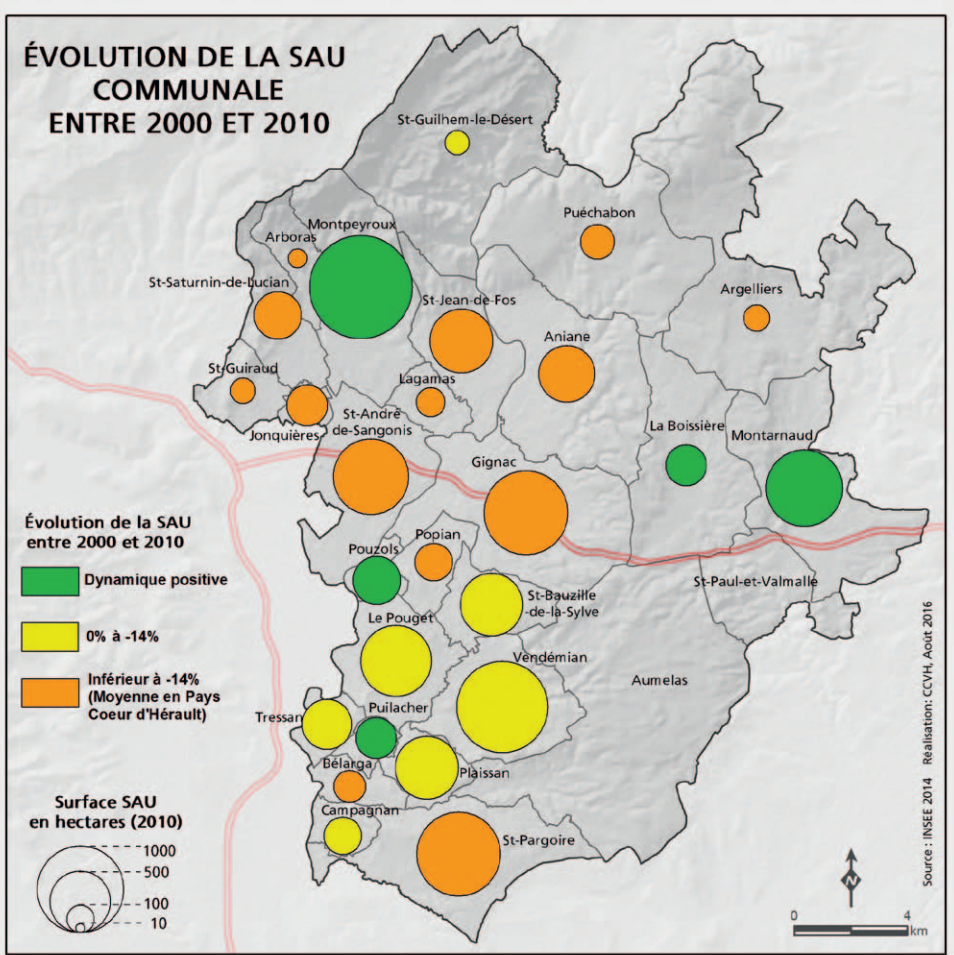
© B. Piquart - OTI-SGVH

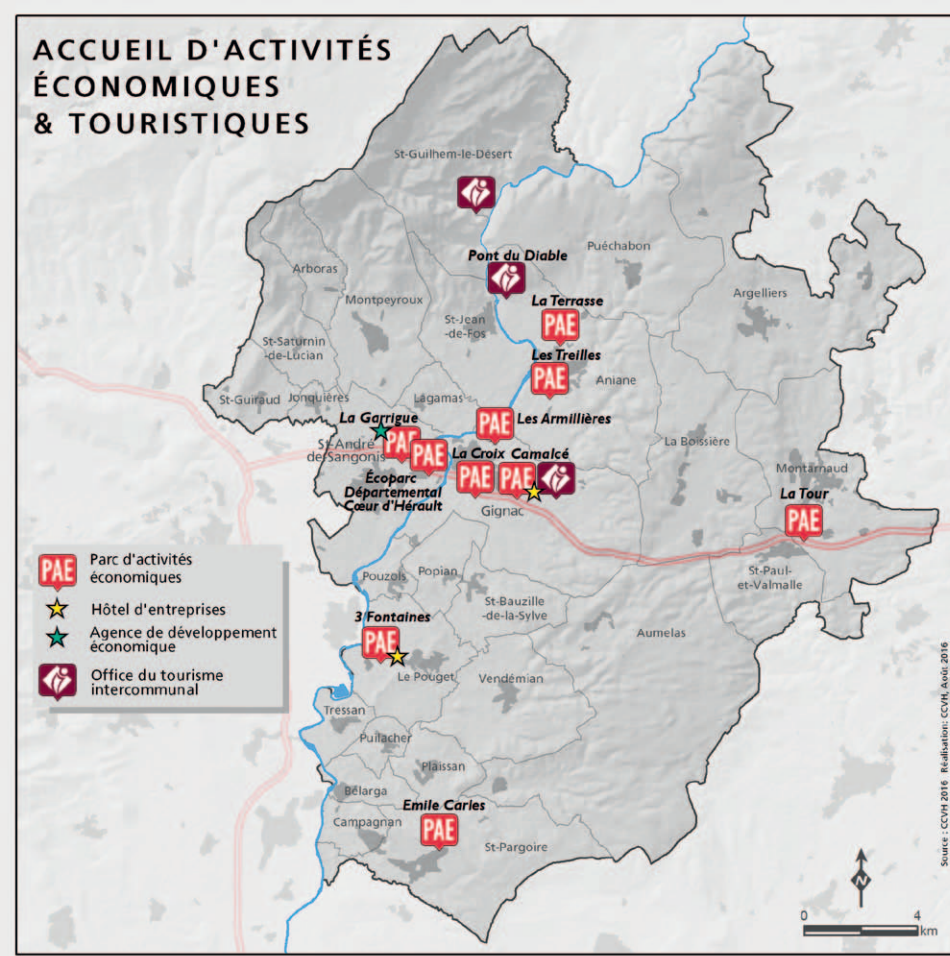
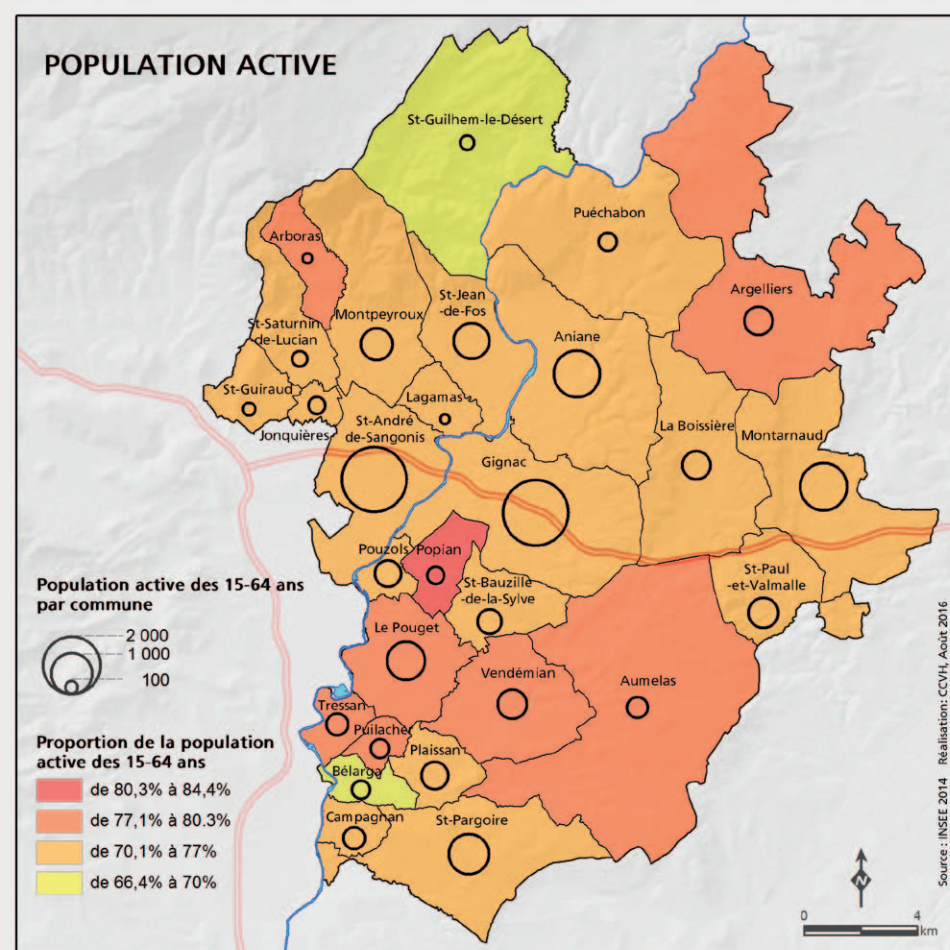
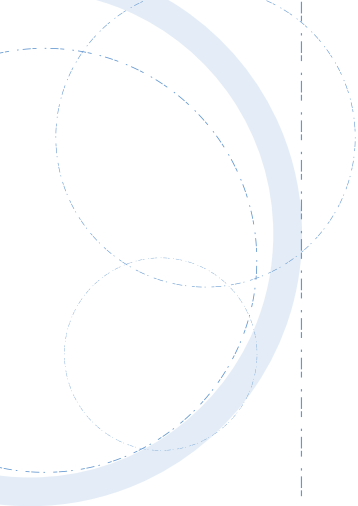
ANNEXE 2

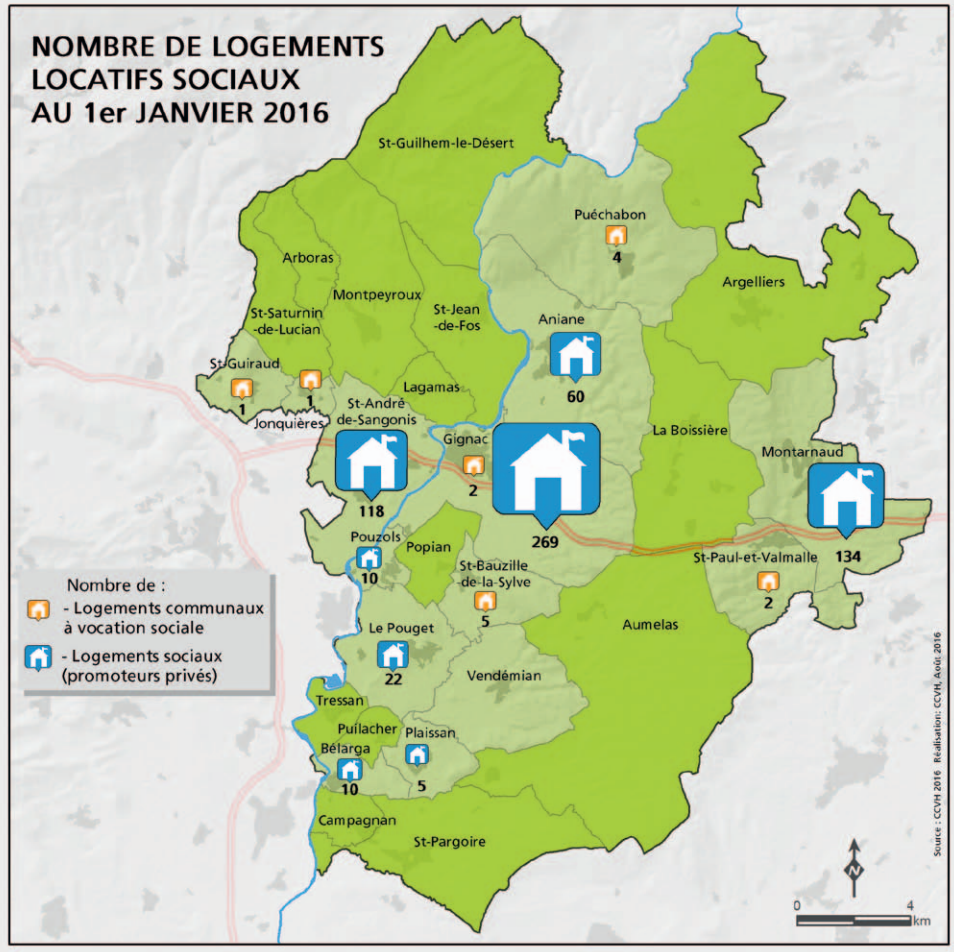
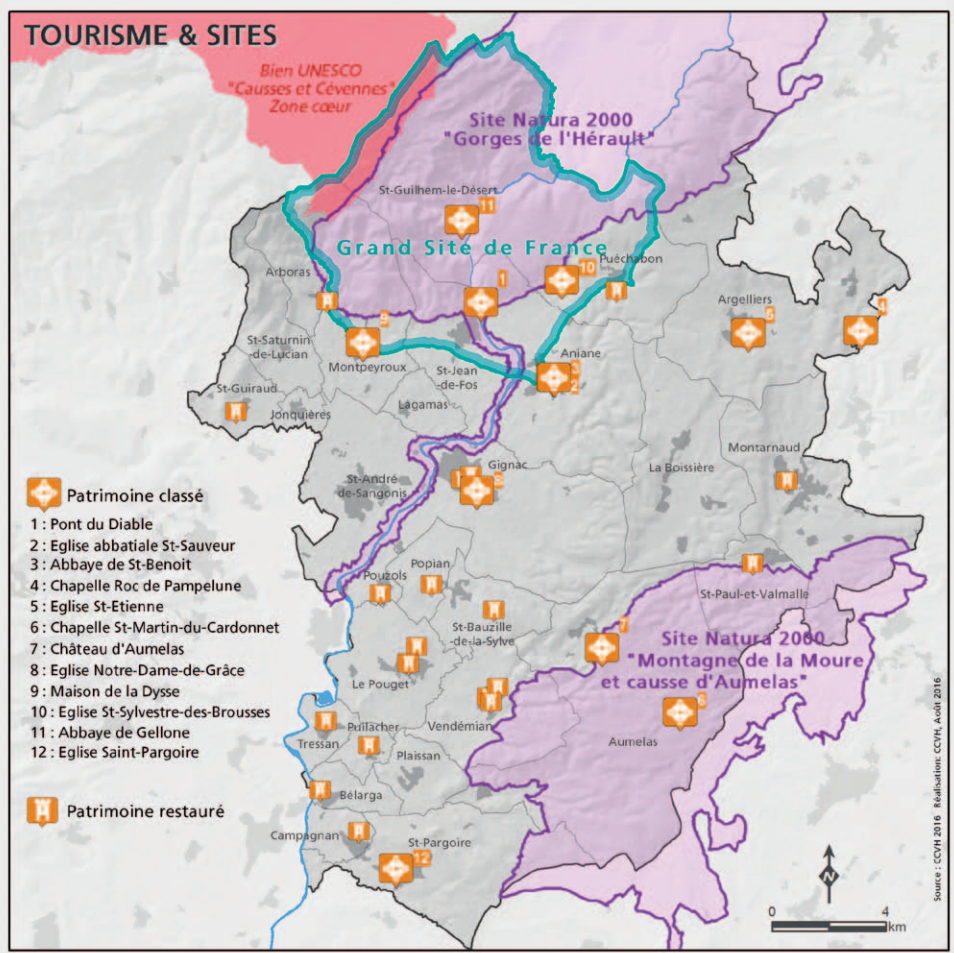
CARTOGRAPHIES DU TERRITOIRE

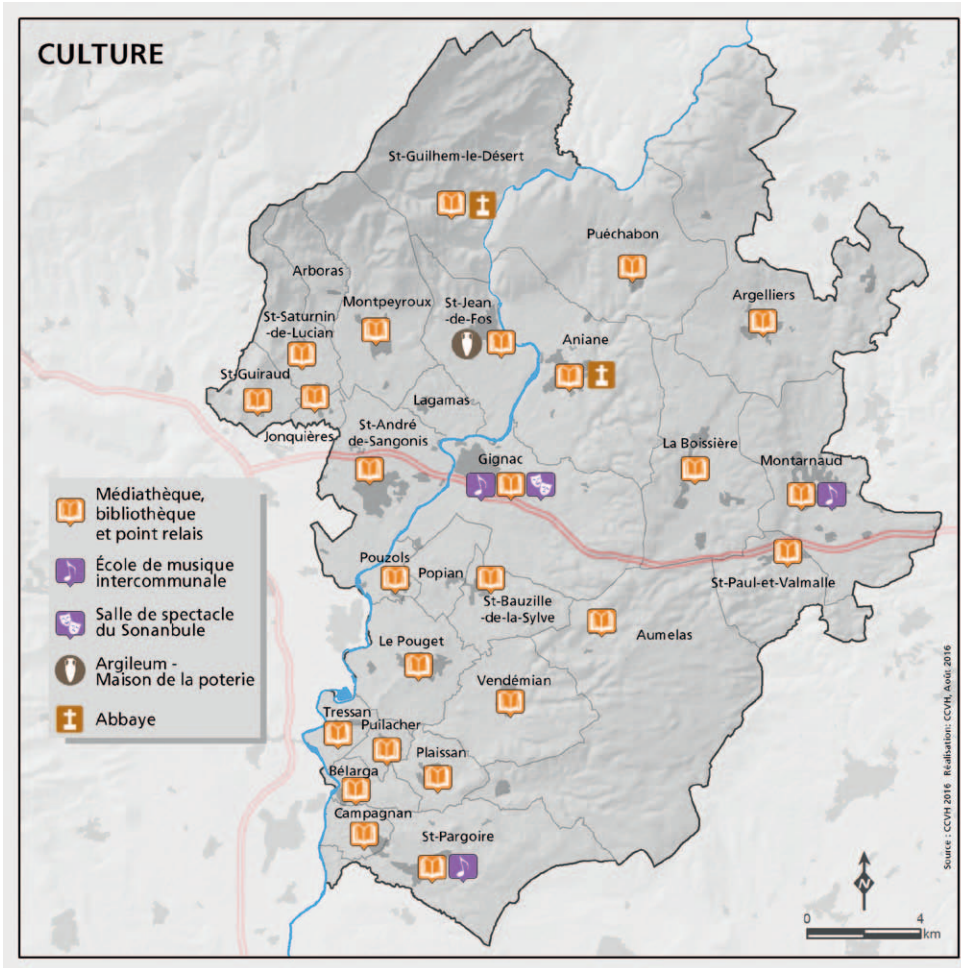
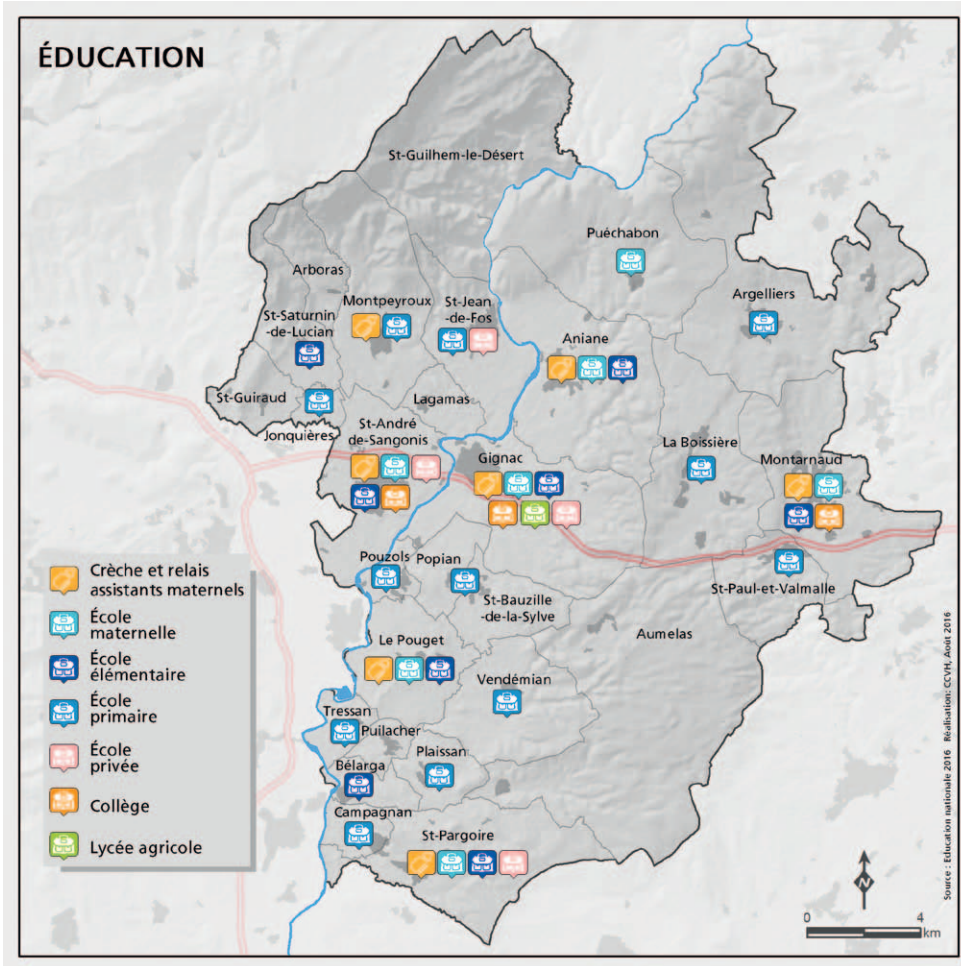
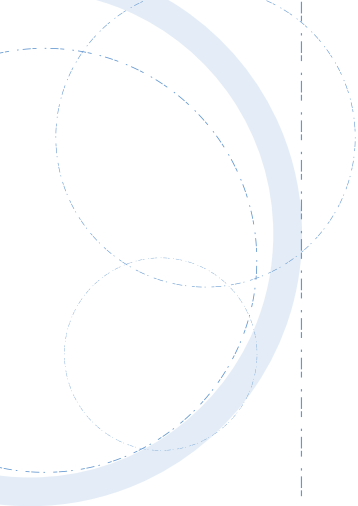
- Démographie
- Occupation du sol
- Évolution de la Surface agricole utile
- Zones d'appellation d'origine protégée
- Population active
- Accueil d'activités économiques et touristiques
 - Tourisme et sites
 - Logements locatifs sociaux
 - Éducation
 - Culture













PROJET DE TERRITOIRE

2016 - 2025

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault remercie tous ceux qui se sont impliqués depuis 2014 dans la construction participative de ce nouveau projet de territoire.

